



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Mlle CHIEPE (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédée pour vous exprimer les félicitations de la délégation du Botswana à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. L'honneur et la fierté que nous ressentons en vous voyant présider nos délibérations ne tiennent pas seulement au fait que vous êtes un Zambien et que la Zambie et le Botswana sont unis par des liens profonds d'amitié, de culture et d'histoire, mais également au fait heureux que vous êtes le premier fils de l'Afrique australe à assumer ces hautes fonctions. Nous sommes persuadés que, grâce à votre direction brillante, la trente-neuvième session aboutira aux résultats voulus.

2. Je voudrais également exprimer une gratitude très sincère à votre prédécesseur M. Jorge Illueca, pour la manière efficace dont il a présidé les débats de la trente-huitième session.

3. Un hommage spécial doit être rendu au Secrétaire général pour la direction stable et éclairée qu'il apporte à l'Organisation. Nous le félicitons en particulier pour son rapport stimulant sur l'activité de l'Organisation [A/39/1]. Le message contenu dans ce rapport est opportun et il faut lui accorder l'attention qu'il mérite au moment où nous nous apprêtons à commémorer le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

4. L'admission de l'Etat nouvellement indépendant du Brunéi Darussalam en tant que 159^e Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies est une occasion de joie et de célébration car cela représente un coup de plus porté à un colonialisme moribond. Cela indique combien l'existence des Nations Unies est incompatible avec l'existence d'avant-postes coloniaux acharnés à préserver des valeurs sociopolitiques, des croyances et des pratiques, depuis longtemps discréditées et jetés aux poubelles de l'histoire. Mais en souhaitant la bienvenue parmi nous au Brunéi Darussalam, réaffirmons également notre détermination de lutter encore plus vigoureusement pour débarrasser le monde des derniers vestiges de la résistance coloniale.

5. Il n'y a pas eu d'amélioration dans la situation mondiale depuis la dernière session. La course aux armements entre les superpuissances a continué de plus belle alors que les fureurs de la guerre froide menacent de nous consumer tous. Certes, les superpuis-

sances ont commencé ce qui nous l'espérons sera un dialogue soutenu, sinon la stabilité mondiale sera gravement compromise à mesure que l'Est et l'Ouest continuent de communiquer entre eux à travers un fossé idéologique toujours plus large et en se couvrant d'injures.

6. Presque partout ailleurs dans le monde, les conflits persistent, conflits qui parfois n'ont peut-être rien à voir avec la rivalité des superpuissances, puisque des nations petites et grandes cherchent habituellement à régler leurs différends sur le champ de bataille. Des guerres idéologiques stériles sont devenues un moyen populaire auquel recourent volontiers les pays à la poursuite d'objectifs nationaux douteux et étroits. Faire la guerre semble devenir une habitude, une manie, dans bien des endroits.

7. Dans ma propre région, en Afrique australe, nous avons connu bien des conflits et bien des effusions de sang au cours des 20 dernières années. Depuis le début des années 60, nous avons eu des guerres de libération incessantes dont certaines se sont heureusement soldées par la victoire, par exemple pour les peuples des anciennes colonies portugaises et de la Rhodésie du Sud. Mais bien que l'empire portugais en Afrique n'existe plus et que la Rhodésie du Sud soit devenue la République du Zimbabwe, fière et indépendante, l'Afrique australe est encore au bord d'un abîme dangereux. En raison de l'intransigeance sud-africaine, le Territoire international de la Namibie n'est toujours pas libéré de l'occupation étrangère tandis que l'Afrique du Sud elle-même est au bord d'une révolution.

8. La question de la Namibie est depuis six ans aux Nations Unies un problème épineux. Cela fait maintenant six ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) en tant que plan de décolonisation pacifique de la Namibie. La résolution n'a pas été appliquée, non pas parce que le peuple namibien ne souhaitait pas l'indépendance ni parce que nos amis de la South West Africa People's Organization [SWAPO] ont failli dans leur attachement à la libération pacifique de leur pays. Aucun progrès n'a été fait dans l'application de la résolution, premièrement, parce que l'Afrique du Sud continue de refuser de coopérer à l'application de la résolution 435 (1978) dont elle a accepté sans réserve les dispositions il y a six ans et, deuxièmement, parce que la résolution n'est plus autonome; elle est liée à une question à l'égard de laquelle ni la SWAPO, ni l'Afrique du Sud, ni le groupe de contact occidental, ni les Etats de première ligne n'ont qualité pour agir : la question de la présence des troupes cubaines en Angola.

9. Le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud aurait déclaré récemment qu'en raison de l'incertitude qui plane sur le retrait des troupes cubaines de l'Angola "il faudrait s'efforcer par tous les moyens de parvenir à un cessez-le-feu" — non pas le cessez-le-feu supervisé par les Nations Unies, mais un cessez-

le-feu préalable et additionnel. Une autre corrélation est faite à cet égard : il s'agit d'un cessez-le-feu qui a pour objet de mettre un terme à la lutte pour la libération de la Namibie en échange d'une nouvelle prolongation du *statu quo* dans le Territoire.

10. Le Botswana reste fermement convaincu qu'une solution de la question namibienne acceptable pour tous ne peut venir que de l'application de la résolution 435 (1978), sans qu'elle soit diluée par l'addition d'éléments sans rapport et non pertinents. Le moyen le plus sûr d'éliminer la résolution et de détruire ainsi le processus de changement pacifique en Namibie consiste à la surcharger d'innombrables conditions préalables. Si l'Afrique du Sud souhaite la paix en Namibie, le chemin pour y parvenir passe par l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

11. L'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud doit cesser pour une autre raison. En tant qu'Etat de première ligne, l'Angola a énormément souffert des actes d'agression que l'Afrique du Sud a commis à partir du territoire de la Namibie, longuement utilisé par l'Afrique du Sud en tant que base militaire d'où sont approvisionnés les bandits de l'UNITA¹, et il subit une série incessante d'incursions et d'invasions. En ce moment même, les troupes sud-africaines s'accrochent encore à N'giva, en Angola méridional, sept mois après avoir promis leur départ. Elles ont fait des ravages sans nom dans cette partie de l'Angola qu'elles occupent maintenant depuis plus de deux ans.

12. La situation en Afrique du Sud même a atteint un niveau de crise aux dimensions alarmantes. Lors de leur réunion au sommet, tenue à Arusha le 29 avril 1984, les Etats de première ligne ont réaffirmé dans leur communiqué final² que "la cause première des problèmes qui se posent en Afrique du Sud était l'*apartheid* lui-même". Il y a cinq semaines, cependant, le monde assistait, impuissant, à l'introduction par les dirigeants minoritaires blancs d'une nouvelle constitution qui a pour objet manifeste de consolider et de renforcer l'*apartheid* en confirmant la permanence irréversible des bantoustans et en privant à perpétuité de tous ses droits la majorité écrasante de la population sud-africaine. Au lieu de prendre des mesures pour supprimer ce système ignoble au sein duquel le peuple sud-africain est traité comme le bétail, les dirigeants minoritaires blancs d'Afrique du Sud ont fait appel aux Sud-Africains d'origine asiatique et aux prétendus Métis et les ont associés dans les rangs de la minorité blanche pour en faire des partenaires dans une vaine tentative d'échapper à la réalité.

13. L'historique Manifeste sur l'Afrique australe rend notre position parfaitement claire. Nous continuons d'exiger — il s'agit de l'exigence collective des peuples d'Afrique — que la possibilité sans entraves soit donnée à tous les habitants de l'Afrique du Sud pour qu'ils "collaborent en tant que citoyens égaux et qu'ils se donnent les institutions et le système de gouvernement à l'ombre desquels, d'un commun accord, ils vivront et travailleront ensemble pour créer une communauté harmonieuse"³. Les prétendues réformes en cours dans ce pays éludent cette question. Elles ne constituent qu'un rafistolage — un rafistolage inconsidéré face à une situation très dangereuse.

14. Les 23 millions de Sud-Africains noirs qui ont été si cruellement écartés des nouvelles structures

constitutionnelles ne vont pas souffrir en silence car, comme un sage l'a dit fort justement :

"C'est l'une des plus anciennes lois de l'histoire que là où il n'y a pas de démocratie permettant d'effectuer une véritable représentation des habitants, ceux qui sont privés de leurs droits et qui sont brutalisés par l'oppression ont inmanquablement recours à la violence qu'ils considèrent, bien qu'à tort, comme le seul moyen d'obtenir leurs droits."

C'est ainsi que les Sud-Africains noirs que l'on traite en étrangers dans leur propre pays n'ont d'autre choix que de recourir à la violence, l'arme du désespoir, pour recouvrer leurs droits, violence qui, tragiquement, ne connaît ni ne respecte aucune frontière et dont les conséquences désastreuses ne peuvent pas ne pas rejaillir sur les Etats indépendants d'Afrique australe.

15. En effet, beaucoup d'entre eux sont déjà victimes non pas des conséquences de la violence de la libération en tant que telle mais des actes d'agression sud-africains connus sous le nom de déstabilisation. Des mouvements dissidents, qui ont manifestement pour objet d'obliger les voisins de l'Afrique du Sud à coexister, soumis, avec l'*apartheid*, apparaissent partout dans la région.

16. Il faut aussi noter que Pretoria, soudainement, entretient l'idée obsessionnelle de signer des pactes de non-agression avec ses voisins. Ces derniers mois, mon propre pays a été soumis à des pressions dont le but était de l'amener à signer un pacte de non-agression avec l'Afrique du Sud, pays avec lequel le Botswana a toujours maintenu des relations pacifiques malgré les différences politiques et philosophiques qui caractérisent ces relations. Les réalités historiques et géographiques difficiles auxquelles nous étions confrontés au moment de regagner notre indépendance, il y a 18 ans, exigeaient que nous coexistions pacifiquement avec l'Afrique du Sud, non seulement parce que nous sommes tributaires quasiment exclusivement de ce pays pour notre survie économique, mais aussi parce que ce serait pure folie de notre part que d'imaginer le moindre affrontement avec un pays ayant une puissance aussi meurtrière que l'Afrique du Sud. Voilà pourquoi, comme la plupart des pays frères d'Afrique australe, nous avons décidé, au moment de l'indépendance, de ne pas permettre que notre pays soit utilisé en tant que base militaire en vue d'attaques contre nos voisins. Nous avons strictement appliqué cette politique car nous craignons énormément une autre éventualité. Nous avons souvent pris des mesures fermes contre ceux qui violent cette règle et nous l'avons fait publiquement, en sachant que la communauté internationale se rend compte de nos difficultés géographiques.

17. C'est la raison pour laquelle nous ne comprenons pas pourquoi l'Afrique du Sud désire tellement nous voir signer un prétendu traité de bon voisinage, comme si nous avions été un mauvais voisin. En fait, nous refusons de signer un pacte de non-agression ou un traité de bon voisinage pour les raisons suivantes.

18. Premièrement, nous n'avons jamais commis d'actes d'agression — même un seul — contre l'Afrique du Sud. Nous sommes incapables de commettre des actes d'agression contre l'Afrique du Sud.

19. Deuxièmement, signer un pacte de non-agression ou un traité de bon voisinage avec l'Afrique du Sud impliquerait que nous n'avons pas réussi pleinement à appliquer notre politique consistant à ne pas permettre que notre pays soit utilisé comme base d'attaques de guérillas contre l'Afrique du Sud, ce qui est loin d'être le cas. Les preuves abondent de la rigueur avec laquelle nous appliquons cette politique.

20. Troisièmement, signer un traité de non-agression avec l'Afrique du Sud compromettrait la paix et la stabilité de notre pays car on considérerait, à tort ou à raison, que nous nous joignons à la minorité blanche en Afrique du Sud dans son affrontement avec la majorité noire. Jusqu'ici, notre politique consistant à ne pas autoriser les guérillas dans notre pays a été respectée parce que les raisons en sont connues. Cette compréhension serait compromise si nous signions un traité qui nous obligerait virtuellement à nous joindre au Gouvernement sud-africain dans sa guerre contre les mouvements de libération sud-africains.

21. Quatrièmement, si, à notre insu, des combattants de la liberté passent par notre pays et commettent des actes de sabotage en Afrique du Sud, nous ne sommes pas plus à blâmer que l'Afrique du Sud, à laquelle ils arrivent à échapper malgré son filet plus grand et plus serré, ses moyens sophistiqués, sa puissance financière et ses effectifs.

22. Le changement viendra de l'Afrique du Sud. Le *United Democratic Front News*, en mars 1984 au Cap, a dit :

“Le Gouvernement d'*apartheid* peut conclure autant d'accords de paix qu'il souhaite, il peut avoir des entretiens avec autant de dirigeants d'autres pays qu'il veut. Nous savons que c'est à nous-mêmes et à nos dirigeants qu'il doit s'adresser. La paix ne pourra régner tant que nos dirigeants seront interdits, emprisonnés, exilés. La paix ne pourra régner tant que l'*apartheid* dictera sa loi sur notre terre. En dernier ressort, M. P. W. Botha devrait faire la paix avec le peuple d'Afrique du Sud.”

23. Dans l'intérêt de la sécurité et de la survie de notre pays, nous nous sommes engagés à poursuivre la coopération avec l'Afrique du Sud, pour que l'esprit de bon voisinage qui, dans l'ensemble, a caractérisé les relations entre nos deux pays, ne soit pas troublé.

24. Si j'ai parlé aussi longuement de la situation en Afrique australe c'est en raison de la profonde préoccupation qu'elle nous inspire. La communauté internationale doit être sensibilisée à cette situation et aux conséquences très graves qu'engendrent sa persistance. Mais il est une situation peut-être encore plus difficile à régler : c'est celle qui règne au Moyen-Orient et dont je voudrais parler maintenant.

25. La situation au Moyen-Orient demeure précaire et tendue. Aucun progrès, quel qu'il soit, n'a été enregistré durant l'année écoulée dans la recherche d'une solution durable de la question palestinienne. Le peuple palestinien est toujours privé de patrie et d'Etat et sa misère ne semble pas près de se terminer. Les conditions sordides et dégradantes des camps de réfugiés, le désespoir, la vie précaire et sans but de la diaspora sont devenus son lot. Des milliers de Palestiniens ont été chassés de leurs sanctuaires, au Liban, et des centaines d'entre eux ont perdu la vie dans un

cycle de violences perpétrées contre un peuple dont le seul crime est de vouloir recouvrer sa liberté et son foyer national, dans la patrie de ses ancêtres, la Palestine.

26. Le Moyen-Orient ne connaîtra jamais la paix si l'une de ses nations, la nation palestinienne, demeure une nation de réfugiés. Aucun des pays de la région, y compris Israël, ne jouira de la paix et de la stabilité dans la région tant que les aspirations de millions de Palestiniens seront déçues. Les colonies de peuplement juives établies sur la Rive occidentale et à Gaza ne fourniront pas à Israël une sécurité plus grande; elles entraîneront une violence et une âpreté accrues parmi les Palestiniens à l'égard de l'Etat juif.

27. De même, l'occupation et l'annexion des Hauts du Golan n'apporteront jamais à Israël la sécurité dont il a désespérément besoin. La Syrie éprouve une juste rancœur devant l'usurpation de son territoire et emploiera tous les moyens pour le recouvrer. L'occupation et le pillage du Liban méridional par l'armée israélienne, au cours des deux dernières années, ont valu à Israël l'âpre hostilité du peuple libanais. Ces actes sont perpétrés par un pays qui recherche sa sécurité à n'importe quel prix — non seulement au prix de la sécurité même qu'il convoite, mais au détriment de la sécurité de tous ses voisins.

28. Nous appuyons le droit d'Israël d'exister, mais uniquement à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Oui, comme tous les pays du Moyen-Orient, sans exception, Israël a le droit de vivre dans la sécurité et dans la paix, mais non pas aux dépens de la sécurité et de la paix de ses voisins. En d'autres termes, de même que nous n'apporterons jamais notre adhésion à la destruction d'Israël, l'Etat d'Israël, à son tour, doit comprendre que nous n'apporterons jamais notre adhésion à ses guerres expansionnistes.

29. La guerre entre l'Iran et l'Iraq nous a donné la preuve, ces derniers mois, qu'elle est toujours susceptible d'embraser le monde du fait qu'elle affecte de plus en plus de pays tiers qui sont étrangers au conflit. Le fait de couler des pétroliers appartenant à des pays aussi éloignés du Golfe que le Japon ou le Panama ne peut qu'attiser et exacerber le conflit. Il faut que cette guerre cesse avant qu'elle n'aille trop loin.

30. L'Asie du Sud-Est est en guerre avec elle-même. Le Kampuchea n'est toujours pas libéré de la présence indésirable, sur son sol, de troupes étrangères dont le but est de maintenir au pouvoir un régime qui détient son autorité d'une puissance étrangère. L'Assemblée générale doit insister, une fois de plus, sur le retrait des troupes étrangères du Kampuchea et exiger la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea pour permettre au peuple de ce pays déchiré de façonner son avenir politique à la table de conférences plutôt que sur le champ de bataille.

31. L'Afghanistan, pays non aligné, continue à saigner alors que les troupes d'une superpuissance cherchent à “pacifier” son peuple contre sa volonté. Une fois de plus, nous jugeons de notre devoir, au nom de la paix et du non-alignement, de demander aux superpuissances de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriales de petits pays non alignés, épris de paix. Nous nous joignons à l'appel des pays non alignés en faveur du retrait des troupes étrangères de

l'Afghanistan, pour que les efforts du Secrétaire général puissent être couronnés de succès.

32. La question de Corée demeure inquiétante. Les deux Corée ont manifesté, depuis longtemps, leur désir de négociations pacifiques en vue de la réunification. Chaque année, on parle de négociations sans toutefois se rapprocher de la table de négociations. Le Nord a proposé récemment des négociations tripartites auxquelles participeraient les États-Unis, alors que le Sud continue à préconiser la reprise "de négociations intercoréennes directes afin de prendre des mesures visant à éliminer la méfiance et l'antagonisme actuels". Ainsi, les deux parties sont d'accord sur la nécessité de parler de paix, et pourtant, rien n'a été achevé, si ce n'est qu'elles se parlent à travers la tension menaçante de la zone démilitarisée.

33. Le Botswana continue d'appuyer la réunification pacifique de la Corée car toute autre alternative suscite nos craintes. Nous appuierons tout plan, quel qu'en soit l'auteur, qui vise véritablement à atteindre cet objectif.

34. La situation en Amérique centrale nous préoccupe profondément, depuis un certain temps maintenant. Le bain de sang continue en El Salvador et les provocations injustifiées et persistantes dont le Nicaragua est victime depuis la chute de la dictature de Somoza ont gravement compromis la paix et la stabilité de la région. L'Afrique australe souhaite au peuple de l'Amérique centrale la paix, le progrès et la prospérité qu'elle désire depuis si longtemps pour son propre peuple et vers lesquels elle a fait si peu de progrès. C'est pourquoi nous appuyons les efforts dignes d'éloges déployés par le Groupe de Contadora en faveur de la paix, et nous félicitons le Nicaragua d'avoir rapidement accepté de signer l'historique Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale élaboré par le Groupe [A/39/562, annexe]. Nous invitons les autres parties intéressées à donner une chance à cet accord.

35. L'économie mondiale actuelle place les pays en développement dans une position extrêmement difficile. Malgré des signes de reprise économique dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le monde en développement, dans son ensemble, ne constate pas encore d'amélioration. En fait, les ressources en faveur du développement diminuent rapidement alors que le besoin d'assistance augmente.

36. Dans de vastes régions du monde en développement, le niveau de la production par habitant est tombé, pour la troisième année consécutive, et se situe en deçà du niveau enregistré en 1979. L'incidence de cette érosion économique se fait sentir, de façon croissante, dans le domaine économique et social. Le chômage, le sous-emploi, la pauvreté deviennent de plus en plus critiques dans la plupart de ces pays. L'infrastructure sociale et les services publics connaissent de lourdes contraintes. Il s'avère de plus en plus difficile d'éviter que les effets néfastes de la crise économique ne se répercutent dans les domaines de la santé et de l'enseignement. L'investissement matériel est sérieusement limité dans de nombreux pays, ce qui reflète à la fois l'épuisement de l'investissement privé du fait de la récession économique et la limitation de l'investissement public à la suite de pressions exercées dans le but de réduire la dépense publique. Les consé-

quences de la crise sur la santé, l'enseignement et les investissements compromettent le développement futur.

37. Les forces qui sont à l'origine des graves difficultés du développement sont à l'œuvre depuis des années. Bien que les causes précises diffèrent d'une région à une autre et d'un pays à un autre, de lourdes contraintes dans les paiements extérieurs sont un facteur commun. La crise de la dette en Afrique, en Amérique latine et dans certaines parties de l'Asie est caractérisée par de nouvelles réductions des courants d'aide publique et privée et se traduit par un ralentissement de l'activité économique.

38. Aucune région n'a dû faire face à une situation plus difficile que l'Afrique. Le Secrétaire général a clairement décrit l'ampleur du défi lancé à la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara. Comme cela est bien documenté dans les rapports élaborés par le Secrétaire général, la crise économique en Afrique appelle des mesures simultanées sur plusieurs fronts. Dans l'immédiat, la communauté internationale doit collaborer étroitement avec les pays touchés pour faire face aux besoins urgents. Il faut, entre autres, des fournitures suffisantes en vivres et en eau, il faut lutter contre la désertification et prendre des mesures concernant le déplacement des populations, le chômage et le service de la dette. A moyen et à long terme, nous devons veiller à édifier une infrastructure institutionnelle permettant aux pays en développement de mieux faire face à des crises futures.

39. En considérant la crise économique de l'Afrique, il importe hautement de se rendre compte que les incidences et les ramifications à court, moyen et long terme de la crise sont non seulement interdépendantes mais aussi étroitement liées. Toute mesure prise, qu'elle soit nationale, régionale ou internationale, doit assurer la cohésion interne entre les différentes exigences à court, moyen et long terme.

40. En effet, dès avril 1981, la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, à sa septième réunion tenue à Freetown, a examiné un document intitulé "La crise économique croissante de l'Afrique — Propositions en vue d'un programme à court terme, immédiat de survie" et souligné la corrélation entre programmes d'urgence et programmes à court, moyen et long terme d'ajustements structurels. Ce que l'on a affirmé alors reste aussi valable aujourd'hui qu'en 1981. Les programmes d'action d'urgence dans les secteurs critiques de l'alimentation, de la sécheresse, de l'énergie et des difficultés de balance des paiements ne visent en aucune manière à remplacer les stratégies de développement et les plans d'action adoptés par les différentes institutions des Nations Unies. Ces programmes d'urgence doivent être envisagés pour déblayer le terrain et jeter les bases d'une bonne application des stratégies et des programmes à long terme.

41. A la base de la crise actuelle on trouve le sous-développement et le retard économique de l'Afrique, son incapacité à rompre clairement avec son héritage colonial et sa dépendance économique, sa structure de production dominée par une agriculture tournée vers l'exportation, une petite base industrielle fragmentée et trop peu liée à sa base de ressources naturelles, la production minière étant essentiellement destinée à l'exportation, et une économie qui est la

plus ouverte et la plus vulnérable du monde. Comme on le sait très bien, le commerce extérieur constitue généralement un encouragement considérable au progrès socio-économique interne, même lorsqu'il se ressent de la gamme étroite de produits d'exportation et des fluctuations dramatiques des prix que les pays d'Afrique ne peuvent pas contrôler.

42. La transformation économique et sociale de l'Afrique, qui a commencé dans les années 60 après l'accession à l'indépendance politique de la plupart des pays d'Afrique, s'est non seulement arrêtée mais connaît actuellement un recul. Au cours des années 70, l'Afrique, notamment au sud du Sahara, a vu se détériorer presque tous les indicateurs économiques et sociaux. Alors que le produit national brut s'était accru à un taux de 3 p. 100 entre 1970 et 1980, ce taux n'a fait que diminuer et est actuellement négatif. D'autre part, la population s'accroît constamment à un rythme annuel de 3 p. 100. Par conséquent, le revenu par habitant a baissé. Aujourd'hui, 26 sur 50 pays indépendants d'Afrique sont classés par les Nations Unies comme pays les moins avancés parmi les pays en développement. En raison de la sécheresse grave, qui s'est répercutée sur la production agricole de nombre de pays au sud du Sahara depuis 1982, l'alimentation est l'aspect le plus critique de la crise.

43. Le Groupe d'action spécial FAO/PAM créé en 1983 estime que le déficit alimentaire pour 1983/1984, pour les 24 pays tributaires d'aide alimentaire, s'élève à 5,4 millions de tonnes. Malgré les nouvelles de bonnes pluies en Afrique occidentale, ces projections restent valables pour la saison 1984/1985. A ce propos, je souhaite remercier la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, qui ont répondu très généreusement et très rapidement à nos appels. Sans leur assistance, des populations entières auraient péri. Cependant, il reste encore beaucoup à faire et j'espère que nous pourrions continuer de compter sur l'appui généreux manifesté jusqu'ici. En raison de la sécheresse continue, de mauvaises récoltes sont prévues pour la période 1984/1985 en Afrique orientale et en Afrique méridionale, qui se traduiront par un déficit alimentaire d'environ 2,6 millions de tonnes, dont 1,35 million de tonnes est nécessaire et devra provenir de l'aide alimentaire. Mon pays, le Botswana, est parmi les plus durement touchés.

44. Dans la plupart des 24 pays tributaires d'aide alimentaire, on signale une détérioration de la santé et une malnutrition grave. Le FISE et l'OMS, avec l'appui financier de la communauté des pays donateurs, notamment des organisations non gouvernementales, ont été très actifs en fournissant des secours. Nous leur en sommes fort reconnaissants.

45. Le redressement, la reconstruction et la revitalisation des économies africaines devront se concentrer sur trois principaux secteurs : alimentation et agriculture, industrie, et fourniture de l'infrastructure essentielle. Ces mesures doivent s'attaquer non seulement aux symptômes de la crise mais aussi à ses racines profondes si l'on veut qu'elles soient conformes aux objectifs politiques à long terme. Dans cet ordre d'idées, l'on ne saurait trop insister sur le rôle crucial des réformes de politique intérieure pour accélérer le processus de redressement, de reconstruction et de revitalisation des économies de l'Afrique.

46. Un consensus s'est dégagé depuis longtemps parmi les pays d'Afrique quant à la nature de ces mesures. Le Plan d'action de Lagos⁴ et l'Acte final de Lagos⁵ témoignent clairement de la volonté de l'Afrique d'aborder directement ses problèmes. Il est encourageant de noter qu'un consensus analogue s'est fait jour entre les principales institutions donatrices : Banque mondiale, Communauté économique européenne, Banque asiatique de développement, Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, sur les mesures qu'il faut prendre pour sortir le continent africain de ses difficultés économiques.

47. Pour rétablir la croissance et permettre aux pays d'Afrique d'être tributaires essentiellement de leurs propres ressources, il est nécessaire de mettre au point des mesures spéciales à court terme leur permettant de stabiliser leurs recettes d'exportation à des niveaux rémunérateurs. Les recettes d'exportation de la plupart des produits de base africains ont diminué de 20 à 47 p. 100 depuis 1980.

48. Dans cet ordre d'idées, la mise en œuvre du Programme intégré pour les produits de base et notamment la mise en opération du Fonds commun pour les produits de base ainsi que la conclusion rapide de nouveaux accords sur les produits de base sont des éléments importants dans la réalisation de cet objectif. L'élimination de barrières tarifaires et non tarifaires à l'encontre des produits agricoles et miniers africains est tout aussi importante.

49. Pour permettre aux pays d'Afrique de faire face à la tâche herculéenne de réhabilitation, de reconstruction et de revitalisation de leurs économies, des ressources extérieures massives seront nécessaires. Le Mémorandum spécial sur la crise économique et sociale en Afrique, adopté par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique en mai de cette année⁶, propose des mesures concrètes au nombre desquelles figurent les mesures suivantes : premièrement, un courant accru d'aide à des conditions de faveur aux pays d'Afrique les moins avancés, surtout ceux qui sont les plus durement touchés par les catastrophes naturelles; deuxièmement, un accroissement des ressources accordées par la Banque mondiale à l'Afrique pour qu'elle puisse faire face à l'actuel problème de la dette extérieure; à cette fin, nous insistons pour que le système de prêts à l'ajustement structurel soit élargi afin qu'il constitue un grand programme d'emprunt s'étendant sur une plus longue période; troisièmement, une augmentation substantielle des ressources de l'Association internationale de développement destinées à l'Afrique pour la mise en œuvre du Programme spécial de la Banque mondiale pour l'Afrique au sud du Sahara; quatrièmement, l'achèvement rapide des négociations en vue du financement, pour un montant d'au moins 3 milliards de dollars supplémentaires de la septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et la prise en compte de la crise actuelle en Afrique au moment de la répartition des ressources existantes et nouvelles de l'Association; cinquièmement, l'augmentation de la part de l'Afrique dans les droits de tirage spéciaux pour qu'elle puisse faire face à la crise économique actuelle; sixièmement, l'exécution intégrale du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés⁷ et plus particulièrement le transfert, d'ici à 1985, de 0,15 p. 100 du produit national brut des pays

développés vers les pays les moins avancés au titre de l'aide publique au développement; septièmement, la reconstitution rapide des ressources du FIDA, une part importante de ces fonds allant à l'Afrique; et, huitièmement, le relâchement des conditions imposées par le FMI, y compris un accès plus facile à d'autres guichets du FMI, comme celui des céréales, et la restructuration des programmes et politiques de prêts de même que des procédures de décaissement de l'aide de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et des autres institutions financières multilatérales pour assurer un courant plus rapide et plus fluide de ressources à l'Afrique.

50. Il est essentiel que la communauté internationale reconnaisse que la crise économique à laquelle le continent africain est confronté est un défi lancé non seulement aux pays africains mais aussi à l'humanité tout entière. La communauté internationale doit répondre positivement, généreusement et rapidement aux diverses propositions avancées par les différentes institutions des Nations Unies en vue de surmonter la crise économique et sociale qui paralyse le continent africain. Il est tout aussi important, sinon plus important, que les gouvernements africains eux-mêmes poursuivent leurs efforts pour entreprendre des politiques fondamentales de réforme interne afin d'accélérer le processus de changement structurel nécessaire à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Lagos. C'est ainsi que le 1^{er} avril 1980, à Lusaka, les chefs d'Etat et de gouvernement des neuf pays indépendants d'Afrique australe ont adopté la Déclaration de Lusaka intitulée "L'Afrique australe vers la libération économique"⁸, qui a créé la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et lancé un processus historique de croissance et de transformation en même temps qu'une stratégie de développement régional intégré. Les objectifs énoncés dans la déclaration sont, entre autres : la réduction de la dépendance économique, surtout à l'égard de l'Afrique du Sud mais pas seulement à son égard; le développement de liens pour assurer une intégration régionale authentique et équitable; la mobilisation de ressources pour promouvoir la réalisation de politiques nationales, inter-Etats et régionales; une action concertée pour garantir une coopération internationale dans le cadre d'une stratégie de libération économique.

51. Les dirigeants d'Afrique australe connaissent leurs faiblesses et leurs points forts. Ils sont conscients des possibilités offertes par l'autosuffisance collective et de la valeur de la coopération extra-régionale. Ils savent que leurs neuf pays représentent une population de près de 60 millions d'êtres habitant une région géographique riche en ressources naturelles — agricoles et minérales — que l'on pourrait exploiter efficacement et équitablement dans l'intérêt des populations locales et, en fait, de l'humanité tout entière.

52. Les Etats membres de la Conférence se rendent compte que des objectifs pragmatiques, réalistes et réalisables sont essentiels pour réaliser leurs nobles objectifs. Ils ont sélectionné les tâches qui devront être exécutées de même que les rôles qui devront être joués par certains de leurs membres, qu'ils auront désignés. La Conférence a commencé par reconnaître que l'un des premiers objectifs à atteindre était la mise en place d'une infrastructure de base sans laquelle leur économie ne saurait fonctionner.

53. Les transports et les communications ont été retenus comme toute première priorité. Quiconque a voyagé dans notre partie du monde comprendra aisément pourquoi. L'énergie et la sécurité alimentaire sont également de grandes priorités. Toutefois, cela ne diminue pas l'importance des autres secteurs.

54. Pour que les pays africains puissent réaliser leurs nobles objectifs d'autosuffisance collective, il leur faudra plus que jamais pouvoir compter sur l'appui des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, celui des Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle, celui des autres pays en développement en mesure de l'apporter et celui des institutions bilatérales et multilatérales.

55. Je suis persuadé que, si elle reçoit l'appui nécessaire, l'Afrique sera à même, dans un avenir pas trop éloigné, de passer de sa situation actuelle de continent ravagé par les crises économiques à celle de continent économiquement dynamique. La communauté internationale est en mesure d'aider les gouvernements africains à trouver l'espoir par-delà la détresse actuelle et je suis persuadé qu'elle le fera.

56. En conclusion, je réaffirmerai que mon pays adhère toujours pleinement aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies qui a beaucoup accompli durant ses 39 années d'existence passées à rechercher des solutions aux nombreux problèmes auxquels notre monde troublé est confronté. Mais manifestement ce n'est pas encore assez. Il reste beaucoup à faire si nous voulons que le monde envisagé par les fondateurs de l'Organisation, il y a près de 40 ans, devienne une réalité, un monde sans colonialisme et sans impérialisme, un monde sans racisme et sans intolérance, un monde à l'abri de la faim, de la maladie et de l'ignorance, un monde libre, pacifique et sûr.

57. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Daniel Francis Annan, vice-président du Conseil provisoire de défense nationale du Ghana. Je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

58. M. ANNAN (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Conseil provisoire de défense nationale du Ghana et du peuple ghanéen, je vous présente mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Cette élection est sans aucun doute un hommage rendu à vos qualités personnelles et à votre contribution remarquable à la cause de la liberté en Afrique. C'est également un honneur pour votre pays et pour l'Afrique tout entière.

59. J'aimerais également saisir cette occasion pour dire la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, président du Panama, pour l'habileté, l'équité et la sagesse avec lesquelles il a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée.

60. Le Ghana est particulièrement fier et heureux de souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette addition à nos rangs ne rehausse pas seulement le caractère universel de l'Organisation, elle renforce aussi les principes de l'autodétermination et de l'indépendance qui sont la base de la Charte des Nations Unies.

61. C'est, en effet, en raison de notre attachement sans réserve à ces principes que nous ne pouvons tolérer le déni continu des droits inaliénables des populations d'Afrique du Sud et de Namibie à la liberté politique et à la dignité humaine. L'ambition avouée du régime raciste de jouer le rôle tout à fait inacceptable de superpuissance régionale en Afrique australe devrait être reconnue comme la cause essentielle de ses actes brutaux de terrorisme contre ses voisins. Ce serait nous leurrer nous-mêmes que de ne pas le constater. La déstabilisation des Etats de première ligne par la terreur, l'oppression et le massacre aveugle de femmes et d'enfants sans défense dans les villages à travers l'Afrique australe est le résultat direct de la détermination de l'Afrique du Sud de maintenir sa politique de racisme et son système d'*apartheid*.

62. Ceux qui avaient donné à l'*apartheid* de l'Afrique du Sud le bénéfice du doute auront compris, ces derniers mois, que, même après l'Accord de non-agression et de bon voisinage entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, signé à Nkomati le 15 mars 1984 [A/39/159, annexe I], le peuple du Mozambique continue de subir les actes de terrorisme perpétrés par le prétendu mouvement de résistance nationale, mouvement qui est financé et équipé entièrement par l'Afrique du Sud. Maintenant, une situation encore plus dangereuse a été créée pour la lutte de libération en Afrique australe à la suite du cessez-le-feu arrangé par l'Afrique du Sud raciste entre le Mozambique et le Mouvement dissident de résistance nationale.

63. Par conséquent, nous comptons que la communauté internationale, en particulier les Etats qui prétendent avoir de l'influence auprès de Pretoria, reconnaîtra ce fait et adoptera des politiques visant à appuyer les Nations Unies, de façon à amener un changement rapide et véritable en Afrique du Sud.

64. Nous saluons les courageuses communautés asiatiques et métisses d'Afrique du Sud pour leur boycottage massif des récentes élections au prétendu parlement constitué de trois chambres, mais entièrement ségréguées. C'est un témoignage de solidarité et d'unité avec leurs compatriotes noirs, dont doivent se féliciter tous ceux qui cherchent à défendre le principe de l'égalité raciale. Il devrait être évident que la représentation séparée des Asiatiques et des Métis au Parlement n'est rien d'autre qu'une ruse pour raffermir l'*apartheid* en Afrique du Sud.

65. Le Gouvernement ghanéen reste attaché à l'élimination totale de l'*apartheid* et à la création d'une société démocratique avec un gouvernement de majorité en Afrique du Sud. Nous pensons que ce n'est qu'ainsi que tous ses habitants, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur sexe ou de leurs croyances, pourront pleinement jouir dans l'égalité de tous les droits fondamentaux et de toutes les libertés fondamentales de l'homme, tels qu'ils sont prévus dans la Charte et autres pactes des Nations Unies.

66. En ce qui concerne la Namibie, l'Afrique du Sud continue de susciter des espoirs incertains, mais la réalité est qu'il n'y a eu pratiquement aucun changement dans la situation, en dépit d'entretiens récents entre la SWAPO et des représentants du régime sud-africain de l'*apartheid*. Le Territoire reste, malheureusement, asservi et ses habitants vivent encore sous l'oppression raciste et sont loin de la liberté et de l'indépendance.

67. D'après les rapports du Secrétaire général, toutes les questions en suspens concernant la Namibie ont été réglées à la satisfaction même de l'Afrique du Sud raciste. Pourquoi, alors, le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud continue-t-il d'utiliser la présence étrangère et inopportune de troupes cubaines en Angola comme excuse pour retarder la liberté, la justice et l'indépendance souveraine pour le peuple de Namibie ? Le Ghana ne peut accepter un marchandage entre les droits inaliénables du peuple de Namibie à l'indépendance et l'exercice sans réserve du droit souverain de l'Angola de conclure des arrangements de sécurité véritable pour préserver son indépendance et son intégrité territoriale. Nous recommandons une fois de plus avec force que des mesures soient prises sans plus tarder par le Conseil de sécurité pour appliquer sa résolution 435 (1978), afin d'amener rapidement la Namibie à l'indépendance.

68. S'agissant de la lutte du peuple du Sahara occidental, le Gouvernement ghanéen demeure tout aussi attaché au respect des droits inaliénables de celui-ci à l'autodétermination et à l'indépendance souveraine. Nous demandons donc une fois de plus aux deux parties au différend d'entamer des négociations directes conformément à la résolution de l'Organisation de l'unité africaine en la matière⁹.

69. En ce qui concerne le Tchad, nous restons convaincus qu'un règlement pacifique et durable du conflit ne pourra être trouvé que sur la base de la réconciliation nationale et de l'intégrité territoriale. Nous nous félicitons de l'accord qui a été conclu entre la France et la Libye en vue de retirer leurs forces respectives du Tchad, car nous y voyons un moyen positif d'alléger la tension dans ce pays et de créer les conditions nécessaires pour un règlement négocié. Nous demandons instamment à toutes les parties internes au conflit et au peuple tchadien de saisir cette occasion d'œuvrer ensemble pour trouver une solution fraternelle et pacifique à leurs divergences.

70. Il est décourageant de voir qu'au Moyen-Orient Israël continue de faire régner la terreur et d'adopter des mesures d'intimidation contre les pays arabes et le peuple palestinien dans la région. Son occupation illégale des territoires palestiniens et autres territoires arabes continue de saper la stabilité et de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Il ne peut y avoir de règlement pacifique au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires arabes qu'il a occupés et annexés illégalement par ses actes de guerre. Israël doit respecter la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et les autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il doit également résoudre le cœur du problème du Moyen-Orient, qui est le déni du droit inaliénable du peuple palestinien à sa patrie, à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

71. L'évolution de la situation à Chypre, ces derniers mois, a également causé de graves préoccupations au Gouvernement ghanéen. Comme nous l'avons déjà dit, la déclaration unilatérale d'indépendance par la minorité turque à Chypre est clairement l'aboutissement regrettable des efforts déployés par la Turquie pour maintenir la division permanente de l'île et arriver à une séparation totale de ses communautés grecque et turque. La décision de la minorité chypriote turque met en danger de manière permanente la coexistence

pacifique des Turcs et des Grecs dans l'île. Elle sape toutes les décisions et tous les efforts des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et du Commonwealth tendant à préserver l'unité et l'intégrité territoriale de Chypre. Le Ghana, pour sa part, continuera d'appuyer une Chypre unifiée et indépendante, sans ingérence de l'extérieur, et le règlement des divergences communautaires par le dialogue pacifique. Nous espérons sincèrement que les dirigeants chypriotes turcs reviendront sur leur décision et œuvreront pour l'unité et l'intégrité territoriale de Chypre.

72. L'implacable guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq continue de causer de graves inquiétudes au Gouvernement et au peuple ghanéens. C'est une guerre qui est aussi inutile que coûteuse, car c'est un gaspillage des ressources humaines et matérielles dont le tiers monde a si vitalemment besoin d'urgence pour son développement et sa production. Devant ce carnage sans fin, nous lançons une fois de plus un appel à tous nos frères et sœurs d'Iraq et d'Iran pour qu'ils mettent fin à cette guerre et règlent leurs différends par des moyens pacifiques.

73. L'Amérique centrale continue d'être une zone de troubles et de conflits qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. La recherche d'une solution pacifique aux conflits de la région par le processus de Contadora doit être soutenue, et non pas compromise par des actes de sabotage et de destruction de l'infrastructure dont le but est d'endommager gravement l'économie et les intérêts réels du Nicaragua. Les efforts déployés par le peuple nicaraguayen pour créer une société véritablement démocratique reflétant bien les réalités de l'expérience historique du Nicaragua doivent être appuyés et évalués comme il convient, et les forces réactionnaires de l'oppression et de la destruction doivent être condamnées. Nous sommes favorables au processus de démocratisation de l'Amérique centrale et nous renouvelons notre appel pour que l'ingérence militaire étrangère cesse d'entraver ce processus et cède le pas à un règlement négocié des conflits de la région par les peuples de la région.

74. Le Ghana ne peut condamner l'ingérence étrangère en Amérique centrale, qu'elle soit ouverte ou déclarée, et tolérer en même temps l'occupation étrangère du Kampuchea et de l'Afghanistan, à l'encontre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes particulièrement déçus de voir qu'en dépit des efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel un dialogue sur l'avenir de l'Afghanistan n'a pas encore été possible. Les peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea méritent l'un et l'autre de vivre dans des conditions leur permettant de se prononcer librement sur leur propre système de gouvernement.

75. La menace de guerre nucléaire domine la scène, plus encore que tous ces conflits troublants mais néanmoins locaux dans différentes régions du monde. A l'encontre des menaces que représentent tous les conflits que j'ai déjà mentionnés et plusieurs autres qui ne sont pas moins graves, la menace de guerre nucléaire ne compromet pas seulement la paix et la sécurité internationales, elle est une menace d'anéantissement de l'humanité tout entière. En outre, l'armement nucléaire consomme énormément d'argent et il repré-

sente un obstacle au processus mondial de développement.

76. Pour toutes ces raisons, nous demandons à la communauté internationale tout entière, aux superpuissances et autres Etats nucléaires en particulier, de faire un effort suprême pour sauver l'humanité de l'anéantissement nucléaire.

77. Nous sommes réconfortés par la récente reprise des pourparlers à haut niveau entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et nous espérons qu'ils aboutiront bientôt à une reprise des négociations bilatérales sur les armements nucléaires à Genève ainsi qu'à un dégel des relations entre les deux superpuissances.

78. Tout en reconnaissant l'utilité de l'approche bilatérale dans le contexte des négociations de Genève sur la réduction des armes stratégiques, nous sommes fermement convaincus que d'autres questions de désarmement devraient être discutées dans le cadre multilatéral des Nations Unies. Ce n'est que lorsque les Nations Unies participeront aux débats que la voix des Etats non dotés d'armes nucléaires pourra se faire entendre et que l'on pourra tenir compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations dans la recherche d'accords qui, espérons-le, mettront fin à la course aux armements sous toutes ses formes et préserveront le monde d'une guerre nucléaire.

79. J'en arrive maintenant à la situation économique mondiale et je ne peux manquer de déplorer le fait qu'au cours de l'année écoulée la plupart des pays en développement sont restés aux prises avec des crises économiques graves. La majorité de ces pays continuent d'être pris dans le cercle vicieux des diminutions de la production, de l'emploi et du commerce. En conséquence, la plupart d'entre eux ont encore dû réduire leurs activités, au prix de leur développement économique, entraînant de graves conséquences sociales et politiques. Leur capacité d'importation a été gravement compromise. Ils ont dû limiter considérablement leurs investissements dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et des services de base qui sont au cœur du processus de développement. Et nombre d'entre eux ont dû chercher un rééchelonnement du paiement de la dette. Nulle part la crise n'a été aussi dévastatrice que dans les pays à faibles revenus, en particulier dans les pays d'Afrique.

80. Il est certain que quelques pays développés à économie de marché ont bénéficié d'une reprise, mais cette reprise ne s'est pas propagée de manière convaincante à d'autres pays de ce groupe. Elle n'a pas entraîné une hausse sensible des prix de base; elle n'a pas non plus été accompagnée d'une diminution sensible des taux d'intérêt. Les mécanismes internationaux de transmission de la croissance ont de toute façon été affaiblis par les événements récents. La reprise a par conséquent à peine touché les pays en développement et les perspectives pour la plupart de ces pays demeurent sombres. Dans nombre de pays d'Afrique, ces difficultés ont été aggravées par des sécheresses et une désertification prolongées, par un écart croissant entre la production alimentaire et la croissance démographique, par une dépendance accrue d'importations de produits alimentaires et par la menace qui en découle sur leurs systèmes socio-économiques.

81. Des mesures immédiates doivent être prises en conséquence sur plusieurs fronts. Les politiques

macro-économiques des pays développés à économie de marché doivent changer afin de renforcer et d'étendre la reprise naissante de leur activité économique. Plus encore, des mesures doivent être prises pour alléger les pressions qui pèsent sur la situation financière extérieure des pays en développement. Des mesures délibérées et vigoureuses doivent être prises pour revitaliser le processus du développement dans le tiers monde. Il est nécessaire notamment d'augmenter les ressources financières dont disposent les institutions multilatérales de prêt et d'améliorer l'accès des pays en développement à ces ressources. Il est nécessaire d'avoir une nouvelle allocation importante des droits de tirages spéciaux, de prendre des mesures systématiques d'allègement de la dette pour les pays à faibles revenus, de remplacer les mesures ponctuelles adoptées actuellement pour régler le problème de la dette aux banques commerciales par des approches à plus long terme. En outre, les événements récents ont montré que le système actuel de commerce et de paiement sert davantage à déstabiliser les pays en développement qu'à les protéger comme il le devrait. Il est donc important que les processus nécessaires de réforme du système économique international soient initiés d'urgence. Toutes ces mesures exigent une intensification de la coopération internationale. Et pourtant, il est paradoxal de constater un affaiblissement du multilatéralisme.

82. Dans ce contexte, la situation économique critique de l'Afrique ne peut être qu'extrêmement préoccupante. Le niveau de vie en Afrique subsaharienne a diminué de manière sensible. Les courants nets des capitaux entrant dans la région sont de loin inférieurs à ce qu'ils devraient être pour produire un effet sur le processus de développement. Il convient de féliciter chaleureusement le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour le rôle qu'ils ont joué en vue d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la tragédie humaine qui se déroule dans cette partie du monde. Toutefois, il n'est pas moins important de fixer le cadre concerté d'une action internationale résolue, en tenant compte de l'initiative récente de la Banque mondiale, pour appuyer les efforts que font les pays africains pour affronter cette situation.

83. En Afrique, nous savons parfaitement qu'il est de notre responsabilité première de régler nos problèmes économiques nous-mêmes. Dans le Mémoire spécial sur la crise économique en Afrique adopté par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique en mai 1984⁶ et dans le plan d'action du Lagos⁴, ce fait a été pleinement reconnu.

84. Il est encore plus important de constater que les pays d'Afrique, dont le Ghana, font des efforts vigoureux pour répondre aux difficultés de l'heure. Au Ghana, le Conseil provisoire de défense nationale a initié il y a deux ans une série de réformes globales et à grande portée de notre économie. Ces réformes comprennent des mesures décisives pour relever les secteurs productifs de l'économie en accordant des prix rémunérateurs aux producteurs, en améliorant leur accès aux facteurs de production essentiels, en réalignant la monnaie pour encourager à nouveau l'exportation, en améliorant le recouvrement des revenus publics et en remettant à neuf l'administra-

tion et la gestion de l'économie. Le but général de toutes ces réformes est de créer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux de transformation sociale et politique, y compris la restructuration des institutions de base de l'économie. Nous avons fait des progrès considérables qui nous ont rapprochés de cet objectif, mais, à l'instar d'autres pays d'Afrique qui se trouvent dans la même situation que nous, nos efforts ne pourront réussir pleinement que si nous bénéficions de l'appui sans réserve de la communauté internationale. Si nous ne recevons pas cet appui, la crédibilité de ceux qui demandent des réformes de politique générale et des ajustements dans les pays africains sera gravement compromise.

85. A cet égard, nous sommes réconfortés de voir qu'après une période de scepticisme les efforts faits par le Ghana lui ont attiré le respect et l'appui de la communauté financière. Nous espérons que cet appui sera encore accru dans les mois et les années critiques à venir.

86. Les 12 derniers mois ont été particulièrement traumatisants pour l'Afrique, et nous devons tous rechercher ensemble des solutions à ses problèmes critiques. Le Secrétaire général a souligné à plusieurs reprises cette responsabilité de la communauté internationale et nous devons aider à sauver des millions d'êtres humains de la faim et de la misère. J'espère que l'Afrique peut compter sur l'Assemblée générale pour donner l'exemple.

87. J'en arrive maintenant à la situation politique nationale du Ghana. Notre révolution est un processus amorcé par des citoyens ghanéens — certains en uniforme, d'autres non — qui ont courageusement relevé le défi — que l'on ne peut maintenant ni méconnaître ni sous-estimer — auquel ils se sont trouvés confrontés en raison de l'incapacité des gouvernements successifs et des organisations politiques qui les parraient de trouver des solutions aux questions économiques, sociales et culturelles qui, depuis un certain temps déjà, font obstacle au développement de notre nation dans l'intérêt véritable de notre peuple.

88. Je voudrais répéter que l'objectif ultime et irrévocable de la révolution ghanéenne est le développement d'un système démocratique viable reflétant véritablement la volonté politique et le génie créateur de tous les Ghanéens. Il s'agit d'un système qui puise sa force dans la participation active et loyale de notre peuple au gouvernement, lequel s'est pleinement engagé à défendre la cause de notre peuple et qui, par conséquent, fait de la démocratie une réalité quotidienne pour le citoyen ordinaire.

89. Nous ne pouvons plus nous permettre de continuer de légitimer des injustices sociales et économiques, des attitudes culturelles acquises et des conceptions erronées en adhérant aveuglément à des transferts constitutionnels qui sont censés garantir des normes et des institutions, mais qui n'ont absolument pas réussi à institutionnaliser les valeurs démocratiques véritables de la justice sociale et du sens des responsabilités en tant que réalité objective dans la formulation et l'application des politiques nationales par les représentants élus de notre peuple. Le Conseil provisoire de défense nationale désire ardemment œuvrer sans relâche contre la réapparition, dans notre vie nationale, de situations et de conditions qui, par le passé, avaient conduit à recourir aux mesures

militaires pour susciter un changement d'orientation et empêcher ainsi le danger très réel de l'institutionnalisation d'un gouvernement militaire comme fait politique de la vie de notre société.

90. Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée générale que mon gouvernement est profondément attaché à l'Organisation des Nations Unies, en particulier, et au multilatéralisme, en général. L'Organisation des Nations Unies n'a peut-être pas réussi à trouver des solutions à tous les problèmes de l'humanité, mais elle n'est en cela que le simple reflet de la réalité dans le domaine des relations internationales. En fin de compte, l'Organisation a beaucoup plus fait pour la communauté internationale que n'importe quelle autre organisation internationale de ce genre. Par conséquent, ceux qui critiquent l'Organisation des Nations Unies devraient comprendre qu'elle ne peut être efficace que dans la mesure où ses membres le lui permettent. Nous avons donc tous le devoir de relever le prestige de l'Organisation, instrument inestimable de promotion de la paix et du progrès internationaux, et de renforcer son efficacité si nous voulons éviter aux générations futures les conflits et le malheur.

91. Alors que nous nous préparons à célébrer, l'année prochaine, le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il importe que tous les États renouvellent leur engagement à l'égard des idéaux de paix consacrés dans la Charte des Nations Unies.

92. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président du Conseil provisoire de défense nationale du Ghana pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

93. M. GAMBARI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation nigérienne, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation s'associe pleinement aux compliments et sentiments chaleureux qui vous ont été exprimés par les orateurs précédents, qui ont loué les dons et la compétence dont vous avez fait preuve ainsi que les succès bien connus que vous avez remportés en votre qualité de diplomate remarquable et de combattant inlassable pour la paix et la liberté. Je rends hommage au dévouement que vous manifestez, en tant que président infatigable du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, pour défendre la cause des Nations Unies et au rôle que votre pays ne cesse de jouer dans la recherche commune, sur les plans régional et global, de la paix, de la justice et de la compréhension. Je suis persuadé que, grâce à votre direction avisée et compétente, les travaux de la présente session seront couronnés de succès en ce qui concerne la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. C'est donc avec un grand plaisir que je vous assure du plein appui et de l'entière coopération de la délégation du Nigéria dans l'accomplissement de votre tâche difficile.

94. Permettez-moi aussi de rendre hommage à votre prédécesseur éminent, M. Jorge Illueca, président du Panama, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

95. Mes remerciements vont également au Secrétaire général qui œuvre, au nom de l'Organisation, à la cause de la paix mondiale et qui ne cesse d'attirer l'attention sur les problèmes économiques auxquels le monde fait face et, en particulier, sur les problèmes économiques de l'Afrique.

96. Nous souhaitons la bienvenue au Brunéi Darussalam dans la famille des nations. Son admission à l'Organisation des Nations Unies en tant que 159^e Membre constitue une réaffirmation des principes d'universalité et d'autodétermination, qui sont les pierres angulaires de l'Organisation. Le Nigéria offre son amitié au nouveau Membre de l'Organisation et se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec le Brunéi Darussalam dans la promotion de la paix, du progrès et de la justice économique et sociale à travers le monde.

97. Les relations entre les superpuissances et leurs alliés n'ont jamais été aussi tendues et, de ce fait, le monde est aujourd'hui en butte à la crainte et à l'incertitude. On notera, en particulier, que l'intensification incessante de la course aux armements entre les superpuissances a entraîné le déploiement d'une nouvelle série de missiles nucléaires à portée intermédiaire en Europe, la mise au point fébrile de nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques et l'intensification de la recherche portant sur les armes antisatellites. Les appels en faveur d'une nouvelle accumulation d'armes chimiques lancés par les dirigeants de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sont si menaçants qu'ils ne pourront manquer d'entraver les négociations sur une convention interdisant les armes chimiques. C'est ainsi que le coût de cette course qui ne cesse de s'intensifier s'élève à la somme énorme de près de 700 milliards de dollars — coût des dépenses militaires mondiales pour 1983. Cette course à la destruction se poursuit, bien que les deux superpuissances détiennent, dans leur arsenaux, suffisamment d'armes pour provoquer un hiver nucléaire qui sévirait de l'hémisphère nord à l'hémisphère sud et pourrait anéantir toute civilisation. Il est évident que cela n'a rien à voir avec l'imagination de ceux que d'aucuns qualifient d'alarmistes; en effet, des experts éminents, qui ont effectué des recherches bien documentées, ont montré que la moitié des êtres humains pourraient bien être les victimes immédiates d'une guerre nucléaire de grande envergure. Les autres deviendraient tôt ou tard, dans une mesure plus ou moins grande, des victimes secondaires. Ce qui est certain c'est qu'il n'y a aucun endroit où nous pourrions nous cacher, bien que nous n'ayons nullement participé à ce détournement irrationnel des ressources humaines et matérielles en faveur de l'accumulation de ces terribles armes de destruction massive, détournement que nous avons d'ailleurs toujours dénoncé.

98. Pour nous, Africains, il est particulièrement regrettable de constater que cette menace sans précédent à l'existence de l'humanité, associée à un important détournement des ressources, coïncide avec la grave crise économique qui existe en Afrique. Des catastrophes naturelles comme une sécheresse généralisée et prolongée, les politiques de déstabilisation du régime sud-africain de l'*apartheid* à l'égard de ses voisins, la récession économique mondiale et les politiques égoïstes des pays industrialisés, tous ces faits conjugués ont conduit à une situation économique

désespérée qui a vivement préoccupé le Secrétaire général lorsqu'il s'est rendu dans certains pays d'Afrique au début de l'année. Fidèle à son devoir, il a immédiatement attiré l'attention de la communauté internationale sur la situation explosive et a créé un groupe de haut niveau pour formuler des recommandations spécifiques.

99. La crise économique qui sévit actuellement en Afrique comporte des aspects immédiats et des aspects à moyen et long terme. L'aspect immédiat de cette crise provient essentiellement de la sécheresse qui, au cours de la dernière décennie, s'est progressivement étendue à des régions qui, jusqu'ici, avaient été épargnées. La situation alimentaire de la région qui était déjà peu satisfaisante s'est aggravée du fait de la sécheresse prolongée. Au cours des années, la production alimentaire n'a jamais atteint le niveau de l'accroissement de la population et, en 1983, les pays frappés par la sécheresse importaient plus de 28,7 millions de tonnes de céréales contre seulement 4 millions de tonnes en 1970.

100. Outre les catastrophes climatiques subies par les pays africains, il faut noter l'importante incidence de la récession économique dans la région. L'économie africaine étant la plus vulnérable du monde du fait d'une dépendance inhabituellement forte des sources extérieures pour la quasi-totalité de ses moyens de production, elle a été la principale victime de la récession mondiale. Les recettes d'exportation des pays africains se sont effondrées en même temps que le cours des produits de base. La stagnation et la baisse de l'aide publique au développement en termes réels et la nature de plus en plus privée des courants de capitaux ont très durement frappé l'Afrique, alors que l'accroissement de la dette et du service de la dette ainsi que les taux d'intérêt plus élevés que jamais ont provoqué une catastrophe financière dans la plupart des pays du continent.

101. Les pays africains, reconnaissant que la responsabilité première du développement de leurs économies leur incombait, ont cherché des solutions internes et, à la dixième réunion de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en mai 1984, leurs ministres du développement économique et de la planification ont élaboré et adopté un Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique⁶, qui constitue un cadre d'action permettant de faire face à la crise dans l'immédiat ainsi qu'à court, moyen et long terme. Cette conférence a été suivie par la Conférence des ministres africains des finances qui s'est tenue à Addis-Abeba du 18 au 29 juin 1984, au cours de laquelle la Déclaration d'Addis-Abeba sur la dette extérieure des pays africains¹⁰ a été adoptée afin d'attirer tout particulièrement l'attention sur l'accroissement de la dette extérieure de la région qui s'élève à plus de 150 milliards de dollars et afin de proposer des moyens de résoudre le problème.

102. L'Afrique n'est pas seule à subir la crise de la dette. La plupart des pays en développement doivent supporter le même fardeau. L'ampleur de la dette des pays en développement et son incidence sur leur économie font qu'il est absolument nécessaire que la communauté internationale ainsi que les institutions financières internationales examinent très rapidement cette question avec beaucoup d'imagination. A cet

égard, nous reconnaissons le rôle important joué par le FMI pour aider les membres à faire face à leurs problèmes de balance des paiements. Cependant, ce faisant, le FMI devrait faire preuve d'une plus grande souplesse lorsqu'il prescrit des programmes d'ajustement pour chaque pays.

103. Malheureusement, l'expérience de plusieurs pays en développement, y compris le mien, qui ont eu à recourir au FMI, a montré un manque délibéré de sensibilité de sa part devant les conséquences qu'entraînent les conditions attachées à ces prêts. Je me permettrai d'ajouter que le régime militaire actuel au Nigéria accepte de faire des sacrifices réalistes pour amorcer un tournant dans l'économie et a d'ailleurs pris des initiatives à cet égard. Cependant, ces sacrifices doivent demeurer dans les limites économiques et sociales tolérables. L'application des conditions du FMI est malheureusement relativement stéréotypée et devrait être revue compte tenu de la situation de chaque Etat pour éviter des troubles graves qui découleraient de mesures correctives et pour garantir la stabilité nécessaire à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et politiques nationaux. Est bien mauvais médecin celui qui prescrit le même médicament à tous ses malades, indépendamment de leur maladie. Or, c'est bien ce que le FMI a fait.

104. Alors que nous examinons la situation économique mondiale, ce qui se dessine pour la plupart des pays en développement, notamment les pays africains, c'est une perspective extrêmement sombre en matière de progrès. Bien que l'on dise que la reprise depuis la récente récession économique mondiale s'est déjà manifestée dans la plupart des pays industrialisés et s'est consolidée, il faut continuer de se demander quand les pays en développement verront le bout du sombre tunnel économique. Il est clair désormais que la reprise dans les autres régions n'est pas nécessairement un stimulant positif ou un catalyseur pour le développement économique des pays en développement étant donné les obstacles importants qui empêchent ces pays de participer aux activités économiques internationales.

105. On ne saurait éluder la vérité selon laquelle une véritable reprise économique dans le monde dépend de la volonté de tous les membres de la communauté internationale de redresser les déséquilibres structurels qui condamnent à la pauvreté et au sous-développement économique les pays africains et d'autres pays en développement.

106. La seule façon de parvenir à une croissance économique mondiale vigoureuse et de la maintenir est de faire participer activement tous les pays, développés et en développement, sur un pied d'égalité et sur une base mutuellement avantageuse, aux activités et au processus économiques. Cela exige l'adoption et l'application scrupuleuse d'un ensemble de mesures à court comme à long terme qui répondent véritablement aux besoins de tous les pays et de toutes les régions, particulièrement à ceux des pays en développement. On doit essayer et s'efforcer délibérément de résister à la tendance croissante à recourir au protectionnisme, afin de favoriser un commerce mondial véritablement libre. Il faut mettre un terme à la tendance à s'éloigner du multilatéralisme. Nous ne pouvons accroître les relations bilatérales au

détriment des relations internationales dans un monde aussi troublé. N'oublions pas qu'une compréhension universelle et une volonté de coopérer ont toujours amené beaucoup de changements et d'améliorations. Au lieu de tourner le dos, délibérément ou non, à ce riche héritage et à cette source d'association multilatérale qui offrent tant d'espoirs pour notre univers, nous devons au contraire revenir à l'esprit de coopération consacré dans la Charte des Nations Unies.

107. C'est pourquoi le Nigéria, avec d'autres membres du Groupe des 77, a toujours souligné la nécessité d'entamer un dialogue global qui permettrait d'aboutir à la réforme du déséquilibre structurel qui est au cœur du malaise économique mondial. Mon gouvernement est fermement convaincu que, tant que le déséquilibre structurel dans les relations économiques entre pays ne sera pas redressé, les frictions et la mauvaise volonté continueront de gêner et de saper une croissance véritable et régulière de l'économie mondiale. Il est donc triste qu'en dépit de quelque cinq années d'efforts ardues rien de positif n'ait été fait pour favoriser l'ouverture de négociations globales. Ma délégation demande à l'Assemblée de se montrer à la hauteur de l'esprit de la Charte et de s'engager dans une voie qui permettra la prompte ouverture de véritables négociations en vue d'accélérer l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

108. La situation en Afrique australe, créée notamment par la question de l'*apartheid* et celle de l'indépendance de la Namibie, reste toujours explosive. Le système inhumain de l'*apartheid*, qui est au cœur du problème de l'Afrique australe, continue de prospérer et de consolider ses racines grâce aux manœuvres du régime de l'*apartheid*, mais grâce aussi à l'appui qui lui est donné par certains Membres de l'Organisation. Ces Etats Membres qui professent un attachement à la liberté et aux droits de l'homme, et qui devraient donc être à l'avant-garde de la lutte pour l'élimination de l'*apartheid*, ont choisi malheureusement la politique d'apaisement et le renforcement de ce système inhumain en collaborant ouvertement avec lui. Comment interpréter autrement la visite effectuée par le dirigeant du régime de l'*apartheid* au Portugal, en Belgique, en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni et la chaleureuse réception que ces pays lui ont réservée ? C'est ainsi que ces pays ont aidé Botha à sortir de l'isolement auquel il avait été condamné ainsi que son régime inhumain par la communauté internationale.

109. Il semble y avoir une tentative bien orchestrée de tromper le monde au sujet d'un prétendu processus de démocratisation en Afrique du Sud. Etrange démocratie que celle dont la constitution exclut du processus électoral 23 millions de Noirs, qui représentent 73 p. 100 de la population totale. Il n'est donc pas surprenant que les Métis et les Asiatiques, que les apôtres de l'*apartheid* ont cherché à leurrer, aient bien compris ce qu'il en était et aient boycotté massivement les élections dans leurs assemblées séparées. C'est là un verdict éloquent sur la prétendue réforme constitutionnelle. La population non blanche d'Afrique du Sud ne s'est pas laissée tromper. La communauté internationale a entériné son jugement et a condamné sans réserve cette tromperie. Cependant, elle devrait aller plus loin et repousser entièrement le faux air de conciliateur que l'Afrique du Sud cherche à se donner en Afrique australe. Par une simple guerre

d'usure, par l'agression, par le sabotage et par tous les moyens possibles de déstabilisation, l'Afrique du Sud a réussi à imposer des accords inégaux à certains de ses voisins. Au moment même où l'Assemblée se réunit, le régime de l'*apartheid* continue d'exercer des pressions sur le Lesotho pour l'amener à conclure avec lui un traité de défense.

110. L'Afrique du Sud persiste dans son attitude belliqueuse, sa subversion et sa politique annexionniste. Sa tactique depuis Nkomati a été de tromper l'autre partie au prétendu pacte de non-agression. Malgré ce pacte, l'Afrique du Sud a subrepticement renforcé le mouvement de résistance nationale au Mozambique, ce qui a eu pour conséquence le renforcement des pressions exercées sur le Gouvernement mozambicain et la mise en scène d'une fausse trêve. Le scénario de la semaine dernière, dans l'intention d'instaurer un cessez-le-feu, est empreint d'hypocrisie et de toute évidence a pour objectif ultime de déstabiliser toute la région. La communauté internationale ne doit pas permettre à un régime illégitime qui torture, déshumanise, dénationalise et se livre à de nombreuses autres atrocités contre l'humanité, de se draper dans le manteau de la conciliation et de la paix régionales.

111. Le Gouvernement nigérian demande à la communauté internationale de jouer un rôle décisif dans la liquidation de l'*apartheid*. C'est là une obligation à laquelle ne peuvent échapper ni l'Afrique ni le monde entier. Le Nigéria précise qu'il est très clair que la politique d'apaisement, les concessions et l'accommodement ne feront que retarder le progrès vers le but final : l'élimination de l'*apartheid*.

112. Avertissons l'Afrique du Sud que, malgré les millions de dollars qu'elle dépense pour influencer et tromper l'opinion et la conscience mondiales, il est certain que les crimes odieux qu'elle perpète contre l'humanité ne lui seront pas pardonnés.

113. La communauté internationale ne doit pas oublier qu'en cette époque d'interdépendance globale personne ne peut échapper aux conséquences d'une guerre raciale en Afrique australe. Que le monde sache que l'histoire ne manquera pas d'enregistrer la négligence impardonnable dont fait preuve le monde occidental à l'égard de ses responsabilités en Afrique et à l'égard de la communauté internationale et des Nations Unies en ce qui concerne la question d'*apartheid* et celle de la discrimination raciale en Afrique du Sud.

114. Le Nigéria a toujours été à l'avant-garde de la lutte contre l'*apartheid*. Le présent gouvernement fédéral, dans sa résolution d'explorer de nouvelles méthodes pour combattre l'*apartheid*, a parrainé, en collaboration avec le Comité spécial contre l'*apartheid*, un Séminaire sur le statut juridique du régime de l'*apartheid* et les autres aspects juridiques de la lutte contre l'*apartheid*, qui s'est tenu à Laos du 13 au 16 août 1984. Le Séminaire a réuni des juristes et des spécialistes des sciences sociales qui représentent les principaux systèmes juridiques du monde entier.

115. Dans sa déclaration [voir A/39/423 et Corr.1], le Séminaire a déclaré que l'institution et le fonctionnement de l'*apartheid* font du Gouvernement sud-africain un régime colonial. Sa constitution, unique au monde, interdit à la majorité écrasante de la population d'exercer son droit à la souveraineté, précisé-

ment en raison de son origine autochtone. Ainsi, les 23 millions d'Africains en Afrique du Sud, qui représentent 73 p. 100 de la population, sont traités comme un peuple colonial depuis la création de l'Union sud-africaine en 1910. Le Séminaire a reconnu que l'*apartheid*, la forme la plus hideuse de discrimination raciale, qui renferme des éléments de génocide, représente un cas particulier de violation du *jus cogens*. En outre, la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, adoptée en 1973 [résolution 3068 (XXVIII), annexe], apparente ce crime à une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et impute une responsabilité internationale criminelle à tous ceux qui commettent le crime d'*apartheid* et à leurs complices. Le Séminaire a reconnu que l'Assemblée générale, en tant que porte-parole de la communauté internationale, est fondée à proclamer que le régime sud-africain s'est lui-même placé en situation d'illégitimité. Par sa violation continue du *jus cogens*, le régime sud-africain s'est isolé lui-même du système de valeurs fondamentales qui constituent l'essence même de la communauté internationale. Un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est placé dans une situation d'illégitimité, pourrait et devrait être expulsé de l'Organisation.

116. Telles sont les conclusions d'éminents juristes du monde entier. L'Assemblée générale doit agir en conséquence.

117. Il y a 14 ans, l'Assemblée générale a repoussé les pouvoirs de l'Afrique du Sud, car ceux qui prétendaient représenter ce pays n'étaient pas, en fait, représentatifs. Il y a 10 ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3207 (XXIX), par laquelle elle demandait au Conseil de sécurité "d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud, compte tenu de la violation continue par cette dernière des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme".

118. Le Conseil de sécurité a examiné à fond la demande de l'Assemblée générale et il était clair que l'écrasante majorité pensait que la réponse résidait dans l'application de l'Article 6 de la Charte des Nations Unies. Malheureusement, un projet de résolution à cet effet s'est heurté au veto de trois membres permanents du Conseil : la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. C'est ainsi que le régime de l'*apartheid* continue d'avoir l'honneur d'appartenir à une organisation dont il viole les normes fondamentales. Les Nations Unies, qui peuvent désormais s'appuyer sur des avis juridiques solides, devraient maintenant pouvoir vaincre, une fois pour toutes, le cancer qui les ronge. Le moment est venu d'expulser l'Afrique du Sud des Nations Unies.

119. Le problème de l'indépendance de la Namibie est un autre aspect de la situation en Afrique australe. Les efforts de la communauté internationale pour aboutir à l'indépendance de la Namibie ont été constamment déjoués par l'intransigeance de l'Afrique du Sud, qui a introduit des éléments étrangers à la question. Récemment, nous avons assisté aux tentatives néfastes du régime sud-africain pour régler la question de Namibie en dehors des Nations Unies. La Namibie est un cas classique de décolonisation qui relève directement des Nations Unies; toute tentative pour réaliser l'indépendance de la Namibie en dehors du cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil

de sécurité représente donc un défi grave lancé à la communauté internationale et l'on ne saurait tolérer qu'il aboutisse; si nous agissions autrement, nous failirions à notre responsabilité vis-à-vis du peuple opprimé de Namibie.

120. Mon gouvernement repousse totalement la tentative néfaste visant à créer un lien entre le retrait des forces de défenses cubaines en Angola et l'indépendance de la Namibie. Les Nations Unies doivent agir positivement pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et parvenir à la mise en œuvre immédiate et inconditionnelle de la résolution 435 (1978).

121. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous constatons avec regret que la situation est toujours aussi tendue que les années précédentes. La question palestinienne, qui est au cœur du problème, n'a toujours pas trouvé de solution juste, équitable et globale en raison notamment de l'intransigeance permanente d'Israël et de l'appui inconditionnel que ce pays reçoit des Etats-Unis.

122. La communauté internationale a constaté, ces derniers temps, combien il était vain de rechercher une solution militaire ou d'imposer au Moyen-Orient une solution boiteuse d'une superpuissance. L'invasion du Liban par Israël, en 1982, et l'échec tragique de la malheureuse mission de la force dite multinationale au Liban sont des exemples classiques des limites de l'emploi de la force armée.

123. La solution réside dans une paix négociée. Une paix juste, équitable et loyale; une paix qui reconnaisse les droits inaliénables des Palestiniens à l'autodétermination, le droit de retourner dans leur patrie et d'établir un Etat indépendant en Palestine. Les Nations Unies ont déjà demandé cette paix négociée. La Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, a demandé, entre autres, la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient. Cette conférence inclurait les Palestiniens eux-mêmes, les autres parties concernées de la région, l'Union soviétique et les Etats-Unis. Nous appuyons fermement cette proposition et demandons aux Nations Unies d'organiser dans les plus brefs délais la tenue d'une telle conférence. Nous demandons également à la communauté internationale et à tous les pays intéressés, en particulier Israël et ses partisans, de répondre positivement à ce défi à la paix, sous les auspices des Nations Unies. Conclure d'avance que pareille conférence serait injuste à l'égard de l'une des parties reviendrait à sous-estimer la détermination des Nations Unies de trouver une solution permanente à ce problème.

124. La situation au Kampuchea reste également troublée. Nous demandons au Secrétaire général et au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea de redoubler leurs efforts afin de trouver une solution politique d'ensemble à ce problème. Pareille solution devrait reposer sur les principes de la Charte des Nations Unies qui exigent le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et le règlement pacifique des différends. Sur cette base, ma délégation appuie la résolution pertinente de l'Assemblée générale sur le Kam-

puchea [résolution 35/6] qui demande, entre autres, la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea avec la participation de toutes les parties au conflit ainsi que des autres parties intéressées afin de trouver une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen. Nous appuyons également fermement l'appel lancé en faveur du retrait total de toutes les troupes étrangères du Kampuchea et du respect scrupuleux des droits fondamentaux de l'homme, ce qui conduirait, sous le contrôle des Nations Unies, à l'organisation d'élections libres qui permettraient au peuple du Kampuchea d'exercer son droit à l'autodétermination et restaurerait la paix et la stabilité dans la région.

125. La situation politique instable dans presque chaque partie du monde est une preuve malheureuse de la violation persistante des dispositions de la Charte des Nations Unies — Nations Unies dont nous avons l'intention de célébrer le quarantième anniversaire l'an prochain. Qu'il s'agisse de l'Afrique australe ou du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est ou de l'Amérique centrale, de la Corée ou de Chypre, le recours à la menace ou à l'emploi de la force, la violation du droit à l'autodétermination et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats continuent de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Mais ce qui est encore plus alarmant, c'est l'intensification de la course aux armements et, en particulier, de la course aux armements nucléaires.

126. Le monde, qui constitue notre patrimoine commun, est gravement menacé par la course aux armements nucléaires, qui est devenue le passe-temps de quelques pays. On voit avec la plus grande peur — une peur qui est en train de tourner rapidement à la panique — le monde se précipiter vers une catastrophe d'une portée immense et universelle à cause d'une rivalité nucléaire sans précédent des deux superpuissances. Aucun pays ne peut se permettre de se désintéresser de la situation précaire actuelle, qui apporte peut-être aux superpuissances et à leurs alliés une satisfaction doctrinale ou stratégique mais qui, pour le reste du monde, représente un cauchemar constant. La notion de sécurité vue par les superpuissances est malheureusement réduite aux intérêts étroits de leurs alliances. Le reste du monde est censé se sentir en sécurité aussi longtemps que les deux superpuissances continuent d'équilibrer leur puissance nucléaire au nom de la doctrine de la dissuasion.

127. L'idée que la paix et la sécurité mondiales pourraient être assurées indépendamment du niveau de l'armement nucléaire est totalement étrangère aux superpuissances, qui continuent de rechercher une parité introuvable dans le déploiement d'armes nucléaires. Pourtant, ainsi que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés l'ont déclaré à New Delhi lors de leur septième Conférence en mars 1983, il est inacceptable que la sécurité de tous les Etats et la survie même de l'humanité soient l'otage des intérêts de sécurité d'une poignée d'Etats dotés d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire doivent donc rester une tâche prioritaire pour la communauté internationale, particulièrement en un moment où la détente s'est effondrée et où "affrontement" est devenu le maître mot des relations entre les superpuissances. L'Assemblée

générale doit insister sur une reprise de négociations actives sur le désarmement nucléaire au niveau bilatéral entre les superpuissances. Elle devrait également déplorer les obstacles placés sur la voie de négociations véritables à la Conférence sur le désarmement.

128. Dans cet ordre d'idées, le Nigéria estime que les superpuissances doivent montrer leur détermination de faire un pas fondamental vers la non-prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Depuis des années, on estime que seule la conclusion d'un traité d'interdiction de tous les essais nucléaires permettrait de franchir ce pas. Vingt et un ans se sont écoulés depuis la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau¹¹, traité dans lequel les parties ont exprimé l'intention de chercher "à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais". Depuis lors, l'Assemblée générale a donné à l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires la plus haute priorité. Toutes les études techniques facilitant la conclusion d'un tel accord ont été entreprises. Pourtant, aucun progrès n'a été accompli. L'élément essentiel qui manque, c'est la volonté politique de la part de quelques Etats dotés de l'arme nucléaire de parvenir à un accord. Il convient pourtant de montrer clairement à ceux qui font obstacle à la conclusion d'un traité interdisant tout essai d'armes nucléaires qu'ils ne peuvent pas en même temps prétendre être les champions de la non-prolifération des armes nucléaires. Aussi longtemps qu'ils ne montreront pas la volonté de respecter leur engagement, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], "de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire", ils feront obstacle à l'instauration d'un régime efficace de non-prolifération. Si l'on veut maintenir la viabilité du Traité, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent prendre le ferme engagement, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, de négocier à la Conférence du désarmement afin de conclure un traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

129. Tous les témoignages dont nous disposons indiquent clairement que la seule défense efficace contre les armes nucléaires est de ne jamais les utiliser. Tout recours à ces armes représenterait le plus grand crime possible contre l'humanité. Pour cette raison, il convient d'appliquer avec la plus grande énergie la décision de l'Assemblée générale demandant que se poursuivent les négociations visant à aboutir à une convention interdisant le recours aux armes nucléaires. Tout obstacle placé sur la voie de la Conférence du désarmement à cet égard devrait être regardé comme un obstacle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, une des préoccupations urgentes de la communauté internationale devrait être de poursuivre des négociations sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que sur une convention relative à l'interdiction de l'emploi des armes chimiques. Il est de la plus grande importance pour la sécurité du globe que nous réalisons des progrès dans ces domaines.

130. J'ai souligné certains des problèmes les plus importants auxquels la communauté internationale fait face aujourd'hui car je suis convaincu que nous pouvons travailler sincèrement ensemble à les résoudre. L'Organisation des Nations Unies offre une tribune unique pour la promotion de la compréhension et de la paix entre toutes les nations. Elle offre également aux Etats Membres l'occasion unique d'engager un dialogue constructif et de coopérer dans leur recherche commune d'un monde meilleur. Nous devons par conséquent nous efforcer d'unir nos efforts pour respecter les principes de la Charte dans l'intérêt de l'humanité. Je suis persuadé que, avec le désir et la volonté politiques nécessaires, nous pouvons surmonter tous les obstacles et parvenir à une paix et à une sécurité internationales durables ainsi qu'à un ordre économique international équitable.

131. M. JAMEEL (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour moi et pour ma délégation de vous transmettre nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous partageons la confiance que l'Assemblée vous témoigne. Votre élection représente un hommage bien mérité, non seulement à un éminent diplomate associé depuis longtemps aux travaux des Nations Unies, mais également à votre pays, la Zambie, qui, par son rôle vital, contribue à la promotion des véritables aspirations de l'Afrique en particulier et du tiers monde en général. Nous sommes certains que votre savoir étendu et vos qualités de diplomate vous aideront à mener à bon terme les travaux de cette session.

132. Ma délégation s'associe aux orateurs précédents qui, plus éloquemment que je ne saurais le faire, ont dit à votre prédécesseur toute la reconnaissance pour la manière excellente dont il s'est acquitté de sa tâche énorme, en dépit de ses nouvelles responsabilités de chef de gouvernement de son pays. Nous saluons M. Illueca, président du Panama, pour la sagesse et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Assemblée à la trente-huitième session.

133. Les Maldives sont fières et heureuses de souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau Membre de l'Organisation, le Brunéi Darussalam, qui a tant en commun avec nous de par son histoire et sa culture. Son admission ici est un nouveau maillon qui vient renforcer l'universalité de la chaîne des nations qu'unissent les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies.

134. Nous arrivons au moment où l'Organisation, atteignant l'âge de la maturité, s'apprête à célébrer son quarantième anniversaire. Mon pays a eu le bonheur de participer aux 20 dernières années de cette expérience variée mais toujours enrichissante. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], le Secrétaire général nous a très justement et très sagement mis en garde en nous montrant combien il est important que l'Organisation continue d'exister. Selon nous, rien ne peut ni ne doit remplacer l'Organisation des Nations Unies dans les responsabilités institutionnelles importantes qui constituent ses fondements mêmes. Nous estimons que les grands problèmes auxquels nous devons faire face en tant que communauté mondiale, tels que les obstacles au développement économique, la course aux armements nucléaires et le désarmement, ne peuvent être réso-

lus uniquement par des efforts bilatéraux ou régionaux. Mon pays est heureux de dire qu'il apprécie et admire la clarté avec laquelle le Secrétaire général nous a informés des activités de l'Organisation dans son rapport annuel. Il n'a ménagé aucun effort pour s'acquitter de ses responsabilités diverses et complexes en tant que fonctionnaire principal de l'Organisation.

135. Nous nous associons à lui pour souligner que, en cette heure cruciale, notre premier objectif doit être de renouveler notre notion d'action collective au service de la paix et de la sécurité afin de donner à l'Organisation la possibilité de mieux s'acquitter de sa mission principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

136. Nous sommes réunis ici à une époque de tensions et d'anxiété croissantes. Les problèmes auxquels nous devons faire face et les défis que nous devons relever aujourd'hui sont si pressants que nous devons, plus que jamais auparavant, assumer chacun notre part de responsabilité et faire preuve d'une grande volonté politique. Il faut utiliser tous les moyens dont nous disposons pour endiguer les forces croissantes qui sapent l'Organisation des Nations Unies et les relations internationales pacifiques. Les déséquilibres auxquels nous assistons actuellement mènent le monde à une situation intolérable et, à moins que nous agissions en commun pour en éliminer les causes, les générations futures de l'humanité n'auront d'autre choix que de subir les conséquences de notre échec, dont elles nous feront à juste titre porter le blâme.

137. Nous devons faire respecter les principes de paix, de justice et d'égalité. Ces principes et d'autres nobles principes, nés des souffrances et de l'expérience de l'humanité, sont clairement consacrés dans la Charte de cette grande organisation. Nous avons le devoir solennel de défendre ces principes et de tenir les engagements que nous avons pris à l'égard de nos peuples.

138. Les Maldives, pays en développement véritablement non aligné, estiment que, parmi les grandes questions qui doivent être examinées par l'Organisation universelle, une attention particulière devrait être accordée aux problèmes de désarmement et à l'escalade de la course aux armes nucléaires. Nous ne pouvons qu'exprimer notre appréhension devant l'absence de toute solution viable à ce problème, car il faut admettre que des pays tels que le mien peuvent faire bien peu pour remédier à cette situation. Toutefois, nous faisons humblement part de nos préoccupations à l'Assemblée et nous nous engageons à appuyer tous les efforts tendant à éliminer la menace et les dangers d'un affrontement nucléaire.

139. Nous prions instamment tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement les Etats dotés d'armes nucléaires, de coopérer et de conclure des accords internationaux pertinents visant à limiter la fabrication et le stockage d'armes nucléaires et autres armes destructrices, afin de sauver le monde d'un suicide global.

140. Nous assistons aujourd'hui à un phénomène sans précédent, qui nous glace. Il est fort malheureux qu'au sommet de l'échelle de la puissance mondiale il existe assez d'armes nucléaires pour détruire toute vie sur notre planète. Au niveau intermédiaire de la puissance mondiale, il existe de vastes quantités d'ar-

mes perfectionnées dites classiques. Ces armes, si on les compare aux armes classiques d'antan, sont immensément destructrices, comme leur emploi l'a démontré de façon si horrifiante. Elles font également l'objet d'un commerce international très rentable.

141. A un autre niveau encore, nous avons la pauvreté d'un pourcentage élevé de la population mondiale. Nous ne devons pas nous laisser dissuader de continuer à souligner combien il est immoral que les précieuses ressources de l'humanité soient utilisées pour fabriquer des armes de destruction à une époque où un segment aussi important de l'humanité a si désespérément besoin de ces mêmes ressources dans sa guerre contre la pauvreté et la maladie. Il ne s'agit pas seulement d'un objectif politique, mais aussi d'un objectif moral auquel nous ne devons jamais renoncer.

142. Nous appuyons fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie, dans le Pacifique et dans d'autres régions. Notre appui aux résolutions demandant la création de telles zones et à toutes les mesures visant à réaliser cet objectif part de notre ferme conviction que ces zones aideront à réduire les armements et les conflits armés. Nous nous opposons vigoureusement à la poursuite des essais d'armes nucléaires, non seulement en raison des dangers directs qu'ils comportent, mais aussi parce qu'ils pourraient finir par détruire l'homme et son environnement.

143. Les Maldives appuient fermement les initiatives et les efforts des Nations Unies dans la recherche d'un désarmement général et complet, y compris l'interdiction des essais nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

144. La question de Palestine reste l'une des questions en suspens qui préoccupent le plus la communauté internationale. La situation au Moyen-Orient sous tous ses aspects, y compris la tragédie que vit le Liban, continue de provoquer un sentiment de frustration. L'invasion du Liban par Israël et la présence continue de ce dernier en territoire libanais ont aggravé davantage encore la situation déjà explosive créée par son refus de se retirer des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

145. Les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté restent au cœur du problème. La clef de toute solution durable et de la paix dans cette région névralgique, comme l'ont montré les événements récents, est l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris le droit d'avoir sa propre patrie indépendante.

146. Le monde a assisté avec colère et consternation à l'invasion du Liban par Israël, qui continue d'occuper illégalement la Palestine, y compris la bande de Gaza, la Rive occidentale, la ville de Jérusalem et les Hauteurs du Golan. Israël poursuit sa politique d'expansion en créant des colonies de peuplement illégales, ignorant et rejetant les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et violant toutes les normes du comportement international. Les Maldives s'associent à la communauté internationale qui a condamné de façon répétée l'agression israélienne des territoires arabes et les atrocités commises par Israël dans les terres occupées.

147. L'invasion du Liban, sous le prétexte cruel d'éliminer l'Organisation de libération de la Palestine

[OLP], qui symbolise la volonté légitime des Palestiniens, a révélé clairement la véritable nature de la politique israélienne dans cette région.

M. Sallam (Yémen), vice-président, prend la présidence.

148. Chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies s'est engagé à respecter les dispositions de la Charte. Par conséquent, il ne faut pas attendre plus longtemps pour agir, étant donné la situation délicate au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité devrait invoquer les dispositions pertinentes de la Charte devant l'arrogance et le mépris avec lesquels Israël foule aux pieds les droits inaliénables des Palestiniens.

149. L'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit avoir le droit de participer à toute initiative visant à parvenir à une solution durable. De l'avis de ma délégation, la Déclaration de Genève sur la Palestine adoptée par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983¹², représente un cadre solide dans lequel la communauté internationale et les parties intéressées pourront travailler à la recherche d'une solution durable.

150. Mon pays s'associe aux autres nations pour exprimer son profond regret de voir se poursuivre l'âpre conflit armé entre l'Iran et l'Iraq. Nous prions instamment les parties intéressées de négocier un cessez-le-feu et de trouver une solution à leur différend par des moyens pacifiques. Les Maldives s'engagent à appuyer les efforts de médiation des Nations Unies et les appels personnels lancés récemment par le Secrétaire général en vue d'épargner les civils. L'Iran et l'Iraq doivent entendre les appels des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés pour mettre fin à ce conflit insensé. Ces organisations s'efforcent d'arriver à un règlement honorable du différend, et nous leur souhaitons plein succès.

151. La question de Namibie et le sort tragique du peuple d'Afrique du Sud restent une source de grave préoccupation pour la communauté mondiale. La recherche d'un règlement négocié de la question de Namibie par les Nations Unies demeure une responsabilité particulière. La poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud, malgré les vigoureux efforts visant à octroyer l'indépendance au peuple infortuné de ce territoire, représente une violation flagrante du droit international et met en danger la sécurité de la région de l'Afrique australe. Là encore, comme dans le cas d'Israël, le régime minoritaire raciste de Pretoria a agi avec mépris à l'égard des nombreuses résolutions adoptées par cette instance conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

152. Nous avons le devoir inéluctable de continuer à exercer des pressions politiques et économiques sur l'Afrique du Sud pour l'obliger à suivre la logique des relations humaines. Nous devons continuer d'appuyer le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO.

153. On ne peut espérer un avenir pacifique en Afrique australe sans un changement politique et sans l'établissement d'un climat de confiance grâce à la coopération régionale et à l'appui international. Nous pensons qu'il est possible d'y arriver par des moyens

pacifiques. Ma délégation se joint à l'appel unanime pour que soit rapidement appliqué le plan endorsé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978). Cela permettrait au peuple namibien de décider de son avenir de manière libre, juste et démocratique. Le retard dans l'exécution de ce plan est une source de déception profonde. Il serait bien malheureux qu'à cette phase finale le processus devant aboutir à l'indépendance de la Namibie soit entravé par des éléments qui n'ont rien à voir avec la question elle-même. Ma délégation reconnaît pleinement les efforts continus du Secrétaire général en vue de trouver prochainement une solution à cette question vitale.

154. L'*apartheid* est un crime contre l'humanité elle-même. Les Maldives sont fermement convaincues que la paix et la stabilité en Afrique australe exigent l'élimination totale de l'*apartheid* et l'exercice par les habitants de l'Afrique du Sud de leur droit à l'autodétermination, indépendamment de leur race, de leur couleur ou de leur confession.

155. Ma délégation tient à dire combien la situation en Afghanistan et au Kampuchea la préoccupe. Ce sont deux pays qui, de l'avis de mon gouvernement, ont été victimes d'intervention et d'invasion militaires étrangères. Nous sommes profondément préoccupés de cette situation et nous appuyons pleinement les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui condamnent les interventions étrangères et demandent le retrait des forces étrangères de ces pays. Cela permettra aux peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea de se prononcer librement sur leur propre avenir. Les peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea doivent pouvoir exercer leurs droits sans ingérence extérieure, y compris le droit des réfugiés de retourner dans leur foyer dans l'honneur et dans des conditions de sécurité. Ma délégation note avec une grande reconnaissance les efforts incessants du Secrétaire général et de son représentant spécial en vue de trouver des solutions politiques à ces deux grands problèmes.

156. Nous sommes les témoins consternés, inquiets et frustrés de cas de plus en plus fréquents d'intervention étrangère en Afrique et en Amérique latine. Rappelons ici la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats [résolution 36/103, annexe]. A mon avis, il n'y a aucune différence entre intervention et ingérence. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat final est tragiquement le même : des tensions, le malaise, des conflits internes et même des effusions de sang.

157. Nous voyons ces faits avec la plus grande préoccupation parce qu'ils attaquent la trame même non seulement de la paix et de la sécurité internationales mais aussi du concept de coexistence pacifique. Nous ne devons pas oublier un seul instant que nous sommes une famille de nations interdépendantes, liées entre elles, dotées d'idéologies politiques différentes, de systèmes économiques et sociaux différents, qui doivent vivre ensemble dans une atmosphère libre de toute méfiance, de toute envie et de toute animosité.

158. A Chypre, les Nations Unies se sont efforcées inlassablement de trouver un règlement et le Secrétaire général continue de participer personnellement à sa recherche. Mon gouvernement se félicite de ces efforts inlassables. En dépit des quelques progrès limités dans

les entretiens intercommunautaires tenus sous les auspices des Nations Unies, un règlement pacifique et durable semble hélas encore lointain. Ma délégation tient à réitérer son appui au peuple de Chypre dans ses efforts pour consolider son indépendance dans le cadre de l'unité nationale et de droits égaux pour tous les Chypriotes.

159. Parlant du règlement pacifique des différends, je me permettrai également d'évoquer la question non encore résolue de la Corée. La réunification pacifique de ce pays est encore une source de grande préoccupation pour nous. Mon gouvernement estime que tous les efforts doivent être déployés, sur le plan individuel et sur le plan collectif, pour faciliter le dialogue entre le Nord et le Sud divisés. La communauté internationale doit apporter tout l'appui possible, offrir toutes les facilités et tous les encouragements au peuple de Corée pour qu'il réalise son objectif d'unification pacifique.

160. En ce qui concerne notre région — celle de l'océan Indien —, les Maldives sont attachées à la politique de non-alignement et ont résolu de ne pas avoir d'armes nucléaires sur leur territoire et d'empêcher que des bases militaires étrangères y soient établies. En outre, les Maldives continuent de travailler avec les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien afin de faire de l'océan Indien une zone de paix. Nous sommes inquiets devant le regain de tension engendré par la rivalité entre les grandes puissances pour la supériorité militaire dans l'océan Indien et l'introduction d'armes nucléaires dans cette région. Nous réaffirmons que nous appuyons pleinement la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et les efforts des Nations Unies dans ce sens.

161. Nous espérons sincèrement que, grâce à la coopération entre les pays de l'océan Indien et autres parties concernées, nous trouverons le moyen pratique de faire des aspirations des peuples de notre région une réalité. La Conférence sur l'océan Indien que l'on propose de tenir à Colombo au début de l'année 1985 sera, à notre avis, un jalon sur la voie menant à cet objectif qui nous est si cher. Nous demandons instamment à la communauté internationale de nous aider à y parvenir.

162. L'économie mondiale a connu des difficultés croissantes au cours des 10 dernières années. Cette période a été caractérisée par une croissance généralement peu satisfaisante et sporadique de la production et du commerce, des taux d'inflation élevés et des fluctuations des taux de change. Certes la crise a touché tous les pays mais il était inévitable qu'elle ait les effets les plus graves sur les pays en développement, dont les économies sont particulièrement vulnérables. Les pays développés ont connu des taux de chômage sans précédent, leur capacité industrielle n'a pas été pleinement utilisée, et, en plus, les taux d'intérêt étaient élevés. Les pays en développement ont dû faire face à des déficits croissants de leur balance des paiements, à un fardeau de la dette extérieure de plus en plus lourd et à une détérioration des termes de l'échange.

163. L'écart économique entre pays développés et pays en développement s'élargit et ces derniers ne peuvent tirer efficacement et équitablement parti des avantages du développement international.

164. Réunis récemment à Malé, dans mon pays, les ministres des affaires étrangères du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, du Népal, du Pakistan, de Sri Lanka et des Maldives, membres des pays de l'Association sud-asiatique de la coopération régionale, ont exprimé leur préoccupation devant la situation dans les pays en développement. Dans le communiqué final, les ministres ont passé en revue la situation économique mondiale et se sont dit gravement préoccupés de la détérioration de la situation économique et sociale dans les pays en développement. Au cours des trois dernières années, la chute marquée des prix des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, l'intensification des mesures protectionnistes, un fardeau de la dette excessif et la diminution des ressources financières ont causé des problèmes sans précédent pour la balance des paiements des pays en développement et un ralentissement grave de leurs efforts de développement. Il a été convenu que, si la communauté internationale ne redoublait pas d'efforts et n'adoptait pas, notamment, des mesures immédiates, les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe] et du nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés⁷ ne pourraient être atteints. Ils se sont dit profondément déçus de l'absence de progrès dans l'application de mesures internationales d'appui et l'impasse continue dans les négociations sur la coopération internationale. A ce sujet, ils ont noté avec un profond regret qu'aucun progrès sensible n'avait été accompli dans le sens des aspirations des pays en développement lors du Sommet économique de Londres que les pays industrialisés ont tenu du 7 au 9 juin 1984, en dépit des mesures urgentes suggérées par différents dirigeants des pays non alignés et des pays en développement.

165. Lors de la réunion importante de Malé, on a insisté sur le désir de communiquer aux dirigeants des pays industrialisés la préoccupation des Etats de l'Asie du Sud qui ont constaté que le financement de la septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement n'avait pas été augmenté si on le comparait au niveau de financement de la sixième reconstitution des ressources de l'Association. Cette requête opportune a été communiquée par mon gouvernement comme les ministres des affaires étrangères l'avaient demandé.

166. Cet effort de coopération que nous avons fait dans notre région a pour but de mobiliser l'appui et la coopération de la communauté internationale pour ce qui est du développement économique et des échanges culturels et sociaux. Les ministres des affaires étrangères, à la réunion de Malé, se sont dit satisfaits des progrès qui avaient été réalisés au cours d'une période relativement limitée dans les domaines de coopération qui avaient été retenus.

167. Je suis heureux d'informer l'Assemblée, au nom de mon pays qui est actuellement Président de cette réunion, que celle-ci a appuyé pleinement la tenue d'une réunion au sommet des pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale vers la fin de 1985.

168. M. Maumoon Abdul Gayoom, président des Maldives, dans sa déclaration d'ouverture à la réunion

ministérielle, a dit ceci en parlant des pays membres : "Nos sociétés sont très diverses mais nos aspirations et nos espoirs sont les mêmes. Ensemble nos peuples sont sûrs d'eux-mêmes; ils sont sûrs de leur identité et ils peuvent contrôler leur propre destinée." Il a ajouté que la force spirituelle et les objectifs des principes qui sont à l'origine de notre association consistent à travailler ensemble pour promouvoir les intérêts fondamentaux de notre région, notamment le maintien, voire le renforcement, de l'indépendance politique, sociale et économique de notre peuple. Ces paroles de sagesse nous poussent à croire que les résultats du prochain sommet viendront renforcer les aspirations mondiales et les efforts qui sont faits par les Nations Unies.

169. Le Gouvernement des Maldives appuie de tout cœur l'appel des pays non alignés et du Groupe des 77 en vue de remédier aux déséquilibres et aux inégalités structurels du système économique pluraliste actuel et de restructurer l'économie mondiale grâce à la création d'un nouvel ordre économique international. Cela doit être fait par la voie d'un dialogue Nord-Sud et de négociations globales entre pays développés et pays en développement. Les Maldives estiment également qu'il est indispensable que les pays en développement coopèrent entre eux pour assurer leur développement économique et social et minimiser leur dépendance par rapport aux pays développés. Les Maldives se félicitent de l'établissement de la Banque du Sud qui constitue une mesure pratique dans la bonne direction et espèrent qu'elle s'avérera utile pour les pays en développement.

170. La délégation des Maldives a noté avec satisfaction l'adoption en 1982 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹³ qui constitue une réalisation historique des Nations Unies dans le domaine du développement progressif du droit de la mer. Cette convention a été adoptée par une majorité écrasante d'Etats Membres et a déjà été signée par 136 Etats, dont le mien, et ratifiée par un certain nombre. Mon gouvernement a déjà entamé le processus de ratification. Cette convention a établi un nouveau régime juridique pour l'utilisation rationnelle des mers en tant qu'instrument de justice, de paix, de développement et de coopération internationale. Elle conjugue de manière assez rare les intérêts et les idéologies du monde et reflète un grand nombre de transactions pratiques. Avec ses 320 articles, ses neuf annexes et ses quatre résolutions connexes¹⁴, elle constitue la convention internationale la plus détaillée.

171. La délégation des Maldives demande à tous les Etats qui ont signé la Convention d'accélérer le processus de ratification afin qu'elle prenne effet et devienne opérationnelle.

172. L'Antarctique est un continent qui a une importance considérable pour le monde au point de vue de l'environnement, du climat, de la science et du potentiel économique. La délégation des Maldives croit fermement que, dans l'intérêt de l'humanité, l'Antarctique doit continuer à être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, ne doit pas devenir le théâtre ou l'objet de différends internationaux et doit être accessible à toutes les nations. L'exploration de la région et l'exploitation de ses ressources doivent être réalisées pour le bien de toute l'humanité et de façon à assurer la protection de l'environnement de l'Antarctique.

173. Les Maldives appuient la proposition demandant aux Nations Unies de réaliser une étude détaillée sur l'Antarctique compte tenu de tous les facteurs pertinents, en vue d'étendre le champ de la coopération internationale dans cette région.

174. Comme l'Antarctique, l'espace extra-atmosphérique devrait être aussi utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Les propositions récentes tendant à la militarisation intensive de l'espace extra-atmosphérique suscitent de graves soucis et des mesures doivent être adoptées d'urgence pour mettre fin à de telles propositions.

175. Ma délégation note également que la répartition des avantages retirés de l'espace extra-atmosphérique entre les pays du monde a été très inégale. Pour remédier à ce déséquilibre, le principe de l'accès garanti et équitable devrait être au centre de tout mécanisme régulateur et devrait tenir compte des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays équatoriaux. Nous croyons fermement et nous espérons sincèrement que les avantages dérivés de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique devront être partagés de manière égale pour le bien de l'humanité tout entière.

176. Ma délégation est convaincue que l'Organisation des Nations Unies est indispensable dans un monde rempli de dangers et de tensions. Les institutions telles que celle-ci ne peuvent être édifiées en un jour. Elles exigent un travail constructif et une fidélité constante aux principes sur lesquels elles reposent. Nous devons examiner sérieusement les moyens de développer et de mieux utiliser cette institution indispensable dans notre monde tumultueux et explosif.

177. Le Conseil de sécurité a comme responsabilité primordiale le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons qu'il demeure le meilleur moyen de désamorcer les tensions, de résoudre les problèmes et de maintenir la paix et la sécurité. Bien qu'il ne puisse avoir une grande action préventive, il est de notre devoir, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, de renforcer son rôle en résistant aux tentatives que font certains pays d'assumer eux-mêmes à titre individuel les responsabilités principales du Conseil de sécurité. Si le Conseil de sécurité n'arrive pas à agir ou à réagir en présence d'une situation donnée, ce n'est pas l'institution elle-même qui est en faute mais les pays qui la composent. Il nous appartient de nous convaincre nous-mêmes et de convaincre la génération dont nous sommes responsables que le monde est interdépendant; nous devons agir en conséquence en nous inspirant de ces réalités.

178. Le système des Nations Unies devrait jouer un rôle de catalyseur en créant la compréhension et la coopération mutuelles. Nous ne devrions pas accepter qu'il devienne une tribune où nous débattons de nos différences. L'Organisation devrait plutôt constituer l'instance où la haine et l'animosité envers les autres sont évitées. Les institutions des Nations Unies ont vu le jour non pas seulement du fait de la sagesse des personnes éminentes qui les ont créées mais parce qu'elles répondent directement aux aspirations de l'humanité, indépendamment des races ou des régions.

179. La tendance qui est apparue récemment, après qu'un certain nombre d'Etats Membres aient exprimé avec insistance leur pessimisme à l'égard du fonc-

tionnement viable des importantes institutions spécialisées du système des Nations Unies, suscite notre inquiétude. A notre avis, ces institutions ont évolué sur la voie sagement tracée par leurs fondateurs, et elles doivent être renforcées maintenant plus que jamais. Mon gouvernement s'oppose à toute tentative de politiser ces institutions spécialisées qui ont un caractère strictement technique. Il est par conséquent essentiel de conserver un haut niveau de professionnalisme et d'orienter les programmes de ces organismes vers des résultats tangibles.

180. Nous sommes heureux, aux Maldives, d'être associés aux nobles tâches prescrites dans la stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000, stratégie de l'OMS qui devrait permettre à l'humanité de vivre dans un monde meilleur. Nous sommes certains que le FISE, dont la responsabilité primordiale est la santé et le bien-être des enfants du monde, améliorera l'avenir de l'humanité grâce à son programme dynamique lancé en 1983, la révolution pour la survie des enfants.

181. Devant les différents périls qui menacent maintenant le progrès ordonné de l'humanité, nous devons à nouveau serrer les rangs et remplir les obligations que nous impose la Charte des Nations Unies, en commençant par le règlement pacifique des différends et en allant progressivement vers la réalisation des autres objectifs de ce document prophétique.

182. Les Maldives s'engagent sincèrement à coopérer pleinement avec le système des Nations Unies et à lui accorder un appui total.

183. M. OULD MINNIH (Mauritanie) [*interprétation de l'arabe*] : Permettez-moi tout d'abord de féliciter, au nom de la délégation mauritanienne, M. Lusaka pour son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous constatons avec fierté que ces fonctions importantes sont assumées par un fils de notre continent africain en lutte. Connaissant ses capacités personnelles, nous sommes persuadés qu'il dirigera les travaux de l'Assemblée générale avec une grande sagesse et une expertise consommée.

184. Nous adressons également nos félicitations à son prédécesseur, M. Illueca, président du Panama, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la trente-huitième session.

185. Nous exprimons nos remerciements au Secrétaire général qui, en assumant ses énormes responsabilités, fait preuve d'un dévouement total. Il m'est agréable, au nom de la délégation mauritanienne, de lui renouveler l'expression de notre appui pour ses efforts surhumains en vue de réaliser les objectifs de l'Organisation et pour surmonter les difficultés de la situation internationale contemporaine.

186. Nous adressons nos félicitations, au nom de la République islamique de Mauritanie, à l'Etat musulman frère du Brunéi Darussalam, à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes confiants qu'il apportera son appui à la cause du droit, de la justice et de la paix dans le monde.

187. Un simple regard sur la scène internationale nous révèle un spectacle qui ne suscite pas l'optimisme pour ce qui est de l'avenir de l'humanité. La détérioration constante de l'économie mondiale et surtout l'effondrement des économies de la plupart des pays

en développement, l'accélération de la course aux armements et le maintien des foyers de tension dans différentes parties du monde sont autant de preuves des dangers qui menacent l'humanité et présagent la destruction des bases mêmes de la civilisation humaine.

188. La situation économique internationale se détériore chaque jour davantage et un dialogue réel pour trouver des solutions satisfaisantes est aujourd'hui, comme jamais auparavant, une nécessité absolue. La reprise économique qui s'est manifestée dans certains pays industrialisés n'a pas eu d'incidences positives sur les économies des pays en développement. Nous constatons également avec beaucoup de regrets l'absence de tout dialogue constructif entre les Etats développés et les Etats en développement, en vue de trouver des solutions aux problèmes économiques internationaux. Nous espérons que les négociations globales commenceraient et que les pays industrialisés répondraient favorablement à la volonté de dialogue exprimée par le Groupe des 77. Même si nous éprouvons quelque amertume devant les obstacles dressés par certains aux négociations globales et l'injustice du système qui prévaut actuellement dans les relations économiques internationales, nous sommes heureux de constater un accroissement des contributions volontaires au PNUD. Nous voulons espérer que l'amélioration enregistrée dans la situation du PNUD sera le début d'une ère nouvelle de coopération internationale et encouragera les pays riches à augmenter leurs contributions à ce programme afin de renforcer son potentiel de financement dans les pays en développement.

189. La Mauritanie considère qu'une réforme générale et radicale du système économique mondial aura pour résultat l'apparition d'un ordre économique international nouveau, fondé sur la justice et l'égalité. Telle est la seule approche susceptible d'assurer le progrès, la stabilité et la sécurité pour tous.

190. Outre qu'ils souffrent de la crise internationale et de la détérioration constante des relations économiques mondiales, les Etats du Sahel connaissent une sécheresse impitoyable et sans précédent qui a détruit toute végétation. Cette situation est encore aggravée par la baisse constante des prix des matières premières et la réduction de l'assistance générale au développement, en même temps que par la hausse considérable des taux d'intérêt de la dette extérieure, qui font peser un fardeau énorme sur l'économie de ces pays et les placent dans une situation insoutenable.

191. En ce qui concerne la République islamique de Mauritanie, l'avancement de la désertification, la baisse des niveaux des nappes phréatiques et la rareté et l'irrégularité des pluies ont réduit de manière extensive les terres arables et ont détruit de vastes zones de pâturages. Ces phénomènes climatiques ont eu pour conséquences la perte de plus de 70 p. 100 du bétail et la détérioration des conditions de vie dans ce pays dont l'agriculture et l'élevage représentent les activités essentielles.

192. Nous avons mobilisé toutes nos ressources limitées pour faire face à cette catastrophe naturelle et dévastatrice. Les nombreux appels lancés par le Président de Mauritanie, Mohamed Khouna Ould Haydalla, en vue d'encourager et de soutenir la population rurale ont eu un résultat efficace qui a allégé les souffrances des victimes de cette sécheresse dévas-

tatrice. Toutes les classes de notre société, dans le cadre de la structure des organismes d'orientation massive, ont répondu à ces appels; elles ont prêté assistance sous différentes formes et mis en œuvre de nombreux projets sociaux, tels que les creusements de puits, la construction de barrages en terre. L'assistance sous diverses formes apportée par les pays frères et amis et les organisations internationales, bien que toujours insuffisante, a été un facteur important et positif qui a étayé notre effort pour faire face à ce problème.

193. Nous ne pouvons manquer ici de remercier tous ceux qui se sont tenus à nos côtés pour nous aider à affronter les années maigres — d'une gravité peu connue au cours de notre histoire. Cette année n'était guère meilleure que les années précédentes car les pluies enregistrées, limitées à certaines régions, ont été tardives et espacées, de sorte qu'elles n'ont été d'aucun profit pour les paysans mais ont entraîné des dégâts humains et matériels considérables dans la région septentrionale de l'Adrar.

194. Outre les efforts déployés sur le plan international, la Mauritanie a poursuivi ces dernières années, en coopération avec les Etats frères du Sahel, le renforcement et le développement des organisations régionales qui travaillent pour mettre au point et exécuter des plans d'ensemble qui visent à alléger les effets de la sécheresse et de la désertification pour les habitants de la région.

195. Dans ce cadre interviennent les activités du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, qui s'efforce de grouper toutes les ressources financières nécessaires pour l'exécution des projets nationaux et régionaux relatifs à la lutte contre la sécheresse dans la région du Sahel. Il m'est agréable de souligner ici le rôle important que joue le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne en appuyant ces efforts.

196. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage aux résultats positifs auxquels a abouti la conférence récemment convoquée et organisée à Dakar par le Gouvernement frère du Sénégal et qui se sont concrétisés par l'établissement d'un diagnostic d'ensemble du phénomène de la désertification et la détermination des moyens susceptibles d'y faire face à court, moyen et long terme. La République islamique de Mauritanie, qui a participé à cette conférence, exprime sa satisfaction de voir cette question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Elle espère que la communauté internationale fera un effort particulier pour mettre en œuvre les recommandations de cette conférence en raison précisément de leur importance pour l'avenir de la région du Sahel éprouvée par la sécheresse et la désertification.

197. Il n'est pas douteux que la crise économique dont souffre le continent africain et surtout la lutte contre la sécheresse et la désertification exigent des ressources énormes qui dépassent de loin les possibilités de la région. En conséquence, nous rendons hommage au rôle joué par le Secrétaire général dans la mobilisation de l'opinion mondiale face à la situation dramatique qui sévit dans la majorité des Etats africains, et nous appuyons la création du groupe de travail consultatif spécial chargé du contrôle de la situation dans les pays dévastés ainsi que la nomina-

tion d'un représentant personnel du Secrétaire général pour coordonner l'assistance technique et financière.

198. Au moment où la crise économique mondiale se complique et s'aggrave, et alors que la faim, la maladie et l'ignorance règnent dans la plupart des pays en voie de développement, des sommes énormes sont gaspillées pour la mise au point et l'accumulation des moyens de destruction de l'humanité. N'est-il pas surprenant, en vérité, qu'un trillion de dollars par an soient dépensés pour des armes meurtrières, c'est-à-dire plus de deux milliards de dollars par jour ? La course aux armements constitue l'un des obstacles majeurs aux efforts déployés en vue d'exécuter les programmes de développement et servir le progrès de l'humanité. C'est pourquoi nous demandons à tous les Etats, et surtout aux superpuissances, d'entreprendre des négociations sérieuses en vue de limiter les armes nucléaires afin d'aboutir à un désarmement réel.

199. La situation internationale est toujours caractérisée par l'inquiétude et l'instabilité. De nombreux peuples et Etats souffrent toujours du colonialisme, de l'expansionnisme et de l'hégémonie, et la paix et la sécurité internationales sont toujours en proie aux rivalités et aux confrontations entre les superpuissances. Dans de nombreuses régions du monde, il y a des Etats et des entités qui poursuivent leurs activités agressives contre les Etats voisins, violant toutes les lois, tous les systèmes et toutes les pratiques internationaux. La tension constante et le feu de la guerre qui sévit en plusieurs endroits drainent le potentiel humain et matériel de nombreux Etats en développement et font obstacle au processus de reconstruction et de progrès.

200. Au Moyen-Orient, la paix et la sécurité internationales sont toujours menacées en raison de l'intransigeance d'Israël, de son mépris de l'opinion publique mondiale, de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ses différents organes, y compris le Conseil de sécurité. Tout le monde sait qu'au cours des 37 dernières années Israël a poursuivi ses agressions et son expansionnisme en occupant davantage de terres palestiniennes et autres territoires arabes, en en modifiant la structure démographique et historique, dans le but de les annexer définitivement. Même les Lieux saints musulmans et chrétiens à Al Qods Al Charif n'ont pas été épargnés et ont été profanés et détruits.

201. La politique de défi et de fait accompli menace maintenant le respect des Nations Unies et leur crédibilité, constituant, en conséquence, un danger réel pour la paix et la stabilité internationales. Toute solution juste et durable de la question palestinienne et du problème du Moyen-Orient doit comporter la reconnaissance de tous les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, à la souveraineté nationale et à l'établissement d'un Etat indépendant sur son territoire, sous la conduite de l'OLP, son seul représentant légitime, et le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif.

202. Au Liban, nous sommes heureux de voir les efforts que déploient le peuple frère libanais et son gouvernement, en vue de renforcer l'entente nationale et de sauvegarder leur intégrité territoriale, en dépit des drames dont ils ont souffert du fait de l'occupa-

tion israélienne qui ne s'est pas limitée à l'occupation du territoire libanais ou aux représailles contre la résistance nationale libanaise; Israël a sciemment exécuté cette année un programme nouveau afin de s'approprier les eaux du sud du Liban en détournant le cours des fleuves situés dans la région qu'il contrôle afin de satisfaire ses plans agressifs en Palestine occupée. La communauté internationale doit résister aux pressions et garder une position digne face aux pratiques israéliennes dans le sud du Liban.

203. En Afrique du Sud, le régime raciste de Pretoria poursuit sa politique odieuse et intransigeante pour renforcer la discrimination raciale et faire obstacle à la marche vers l'indépendance de la Namibie. La farce de la prétendue réforme constitutionnelle n'a pas échappé au peuple sud-africain qui s'y est opposé avec héroïsme en dépit des campagnes d'intimidation et des massacres qui se poursuivent dans différentes régions de sa patrie. Les intentions préméditées que cette manœuvre veut cacher n'ont pas échappé à la communauté internationale qui les a condamnées dès le premier instant. Nous sommes certains que la politique de discrimination raciale, en tant que philosophie injuste du pouvoir, n'est pas susceptible d'amélioration partielle. Toute mesure à cette fin doit être considérée comme un nouveau défi à la dignité de l'homme et à la liberté des peuples. La Mauritanie est convaincue qu'une solution juste et durable du problème sud-africain doit comporter l'élimination totale de la politique de discrimination raciale et l'établissement d'un régime démocratique fondé sur la justice et l'égalité.

204. Pour ce qui est de la question de Namibie, la communauté internationale — et en premier lieu les Etats qui ont des responsabilités particulières vis-à-vis de la Charte des Nations Unies — doit faire des efforts sérieux pour la mise en œuvre des résolutions des organisations internationales et mettre fin à la violation du droit international.

205. Nous renouvelons ici notre appui total à la lutte que mène le peuple namibien frère sous la conduite de la SWAPO, son unique représentant légitime, pour son indépendance, le respect de l'intégrité de son territoire et sa liberté, conformément à la résolution 435 (1978).

206. En ce qui concerne la République du Tchad, notre pays, qui ne cessera de déployer des efforts sincères pour rétablir la paix dans ce pays frère, espère que le retrait des forces étrangères sera le prélude à une nouvelle ère d'entente nationale, de stabilité et de sécurité pour ce territoire africain.

207. Pour ce qui est du conflit du Golfe, la République islamique de Mauritanie, tout en regrettant la poursuite de l'hémorragie et du drainage des énergies humaines et matérielles des peuples frères iraqien et iranien, se félicite qu'une des parties au conflit ait manifesté son intention de participer à des pourparlers de paix. Notre pays renouvelle son appel à tous ses frères pour qu'il soit mis fin à cette guerre destructrice qui ne sert que les ennemis de notre nation islamique. Nous lançons également un appel pour que le conflit ne s'étende pas à toute la région et pour que l'on respecte les Etats voisins et leur indépendance.

208. En ce qui concerne la question de l'Afghanistan, la République islamique de Mauritanie continue à prôner le retrait des forces étrangères du territoire

afghan et le respect de la souveraineté de ce pays islamique frère.

209. Quant au Kampuchea, la République islamique de Mauritanie renouvelle son appui aux résolutions de l'Assemblée générale et à la Déclaration sur le Kampuchea adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea, à New York, en 1981¹⁵. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire que les forces étrangères se retirent du territoire du Kampuchea démocratique, que son intégrité territoriale soit respectée et que l'on mette fin à l'intervention étrangère dans ses affaires intérieures.

210. Mon pays est préoccupé par la situation en Amérique centrale et souhaite que les efforts déployés aboutissent à l'instauration de la paix et de la sécurité dans cette région.

211. A nos frontières immédiates, la guerre du Sahara continue entre le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique. Cette guerre fratricide draine des ressources humaines énormes, pèse lourdement sur les deux peuples maghrébin et sahraoui et menace la sécurité de toute la région. Cette année, précisément, nous sommes les témoins d'un regain de tension inquiétant, qui déçoit les espoirs que nous nourrissions tous au lendemain de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 5 au 12 juin 1983. La résolution historique adoptée à cette session⁹ n'a pas seulement déterminé les deux parties au conflit, elle a également défini clairement le cadre et les moyens susceptibles de parvenir à une solution pacifique et juste de ce problème. Cette résolution a été, comme on le sait, approuvée par l'Assemblée générale lors de sa dernière session.

212. Il est véritablement regrettable que les efforts déployés pour donner effet à cette résolution n'aient pas abouti jusqu'ici en raison de l'intransigeance de l'une des deux parties, qui se refuse à l'appliquer. Ceux qui accumulent les obstacles pour empêcher la mise en œuvre de cette résolution devront, devant l'histoire, porter la responsabilité des conséquences de cet agissement préjudiciable aux intérêts des peuples de la région comme à la paix et à la sécurité du continent africain à l'avenir.

213. La Mauritanie, qui a contribué à l'adoption de la résolution d'Addis-Abeba, demeure convaincue que seuls des pourparlers directs, francs et constructifs entre le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique permettront d'aboutir à un cessez-le-feu et d'arrêter les mesures pratiques pour tenir un référendum général pour permettre au peuple d'exercer son droit à l'autodétermination à l'abri de toutes pressions administratives ou militaires.

214. Notre pays, qui suit une politique de coopération ouverte, de bon voisinage et d'entente avec tous les Etats de la région, est bien décidé à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution pacifique et définitive à cette lutte douloureuse, une solution qui donne à nos peuples l'occasion de consacrer leurs ressources à la réalisation d'un règlement pacifique et durable de ce triste conflit, une solution qui donne à nos peuples l'occasion de consacrer leur énergie à la construction du grand Maghreb arabe. La Mauri-

tanie travaille inlassablement pour contribuer à l'établissement de bases saines et solides pour sa construction, ce qui l'a amenée à se joindre aux deux pays frères, l'Algérie et la Tunisie, en devenant partie à un traité de fraternité et d'entente. Ce traité n'est pas un acte dicté par les intérêts du moment au détriment de l'indépendance des peuples et de la stabilité des Etats, comme il en va de certains accords dans la région. Bien au contraire, il prend en considération les réalités objectives et répond en fait aux espoirs et aux aspirations des peuples.

215. La brume qui cache l'horizon économique et politique international exige, comme nous l'avons vu, que nous assumions pleinement nos responsabilités pour imposer l'autorité de l'Organisation et le respect de ses résolutions par tous.

216. Le salut réside dans la mise en place d'un système qui gouverne les relations économiques d'une manière plus juste qu'auparavant et dans la substitution de la coopération fructueuse à l'égoïsme, du dialogue constructif aux conflits stériles et de l'entente et de la fraternité à la haine et au fanatisme, conformément aux nobles principes sur lesquels a été bâtie l'Organisation, ainsi qu'aux idéaux et à l'éthique internationaux afin que la société humaine puisse jouir de la paix, de la sécurité et de la justice.

217. C'est là, à notre avis, le seul moyen d'accomplir notre devoir envers les générations futures. Souvenons-nous que l'histoire est le registre de nos actes et qu'elle rendra tôt ou tard son jugement.

La séance est levée à 18 h 30.

NOTES

¹ União Nacional para a Independência Total de Angola.

² A/AC.115/L.611.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754, par. 8.

⁴ Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en avril 1980. Pour le texte, voir A/S-11/14, annexe I.

⁵ A/S-11/14, annexe II.

⁶ E/1984/110, annexe.

⁷ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

⁸ A/38/493, annexe I.

⁹ Pour le texte, voir résolution 38/40 de l'Assemblée générale, par. 1.

¹⁰ E/1984/110/Add.1.

¹¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964.

¹² *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I, sect. A.

¹³ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.

¹⁴ *Ibid.*, document A/CONF.62/121, annexe I.

¹⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.